
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mercredi 20 novembre 2002, à 17 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M. Michel Anchieri*, *M^{me} Barbara Cramer*, *M. Sacha Ding*, *M^{mes} Sophie Fischer*, *Vanessa Ischi Kaplan*, *MM. Pierre Maudet*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *M^{mes} Annina Pfund*, *Melissa Rebetez*, *Sandrine Salerno*, *M. François Sottas* et *M^{me} Marie Vanek*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Alain Vaissade*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 novembre et mercredi 20 novembre 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 23 novembre 2002, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez récemment débattu de la résolution R-44 intitulée «Non à la TVA pour des associations caritatives telles qu'Emmaüs». Le lendemain, le Conseil administratif a écrit au Conseil fédéral à Berne à ce sujet; il y a quelques jours, nous avons reçu la réponse suivante, que je vous lis:

«Je me réfère à votre courrier envoyé au Conseil fédéral, lequel m'a été transmis pour traitement, ainsi que la résolution mentionnée sous rubrique, acceptée en date du 8 octobre 2002 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, ayant pour objet l'abandon de la procédure de recouvrement adressée rétroactivement aux associations caritatives et le remboursement de la TVA perçue indûment aux autres associations. A ce sujet, je vous fais part de ce qui suit. Dans son arrêt du 3 mars 1999, le Tribunal fédéral a confirmé la pratique de l'AFC, sous le régime de l'ordonnance régissant la TVA, du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2000. A savoir que la vente de biens usagés par des institutions caritatives était imposable. Par conséquent, du point de vue juridique, il n'existe aucune possibilité d'exclure de telles recettes. D'autre part, n'étant pas prévue par l'ordonnance régissant la TVA, une remise de l'impôt dû n'est pas non plus possible. Partant, les institutions caritatives doivent imposer les recettes provenant de la vente de biens usagés et verser à l'AFC la TVA due. Toutefois, je suis persuadé qu'il est possible de convenir d'un plan de paiement très généreux avec les institutions devant encore régler des montants de TVA importants.»

Voilà donc la position du Conseil fédéral. Suite à cette lettre, nous avons immédiatement écrit à la direction d'Emmaüs à Genève, pour lui suggérer de prendre contact avec le Conseil fédéral. Nous avons attiré l'attention d'Emmaüs sur le fait que le texte que je viens de vous lire évoquait l'application d'un plan de paiement très généreux envers les institutions de ce type.

J'ai une autre information à vous communiquer concernant le chômage. Comme je vous l'avais promis, vous avez reçu le descriptif de la répartition des sommes affectées à la lutte contre le chômage avec l'enveloppe contenant les documents de la présente séance plénière. Il y est tenu compte du million de francs supplémentaire que vous avez voté à cette fin ainsi que de tout le travail effectué par le Service des ressources humaines dans ce domaine. Il s'agit non seulement de la gestion du Fonds chômage, mais également des efforts déployés pour diriger les personnes sans emploi vers d'autres professions que celles pour lesquelles elles ont postulé à la Ville de Genève. Voici le descriptif en question:

Informations complémentaires au

Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002

Action contre le chômage 2002

Le Conseil administratif entend apporter des informations complémentaires au rapport du Service des Ressources humaines concernant l'action contre le chômage relatif au premier semestre 2002 et répondre ainsi à la question écrite no. 88 de M. Daniel Sormanni, du 09 octobre 2002, intitulée: "Le Fonds chômage a-t-il augmenté à 3 millions ?".

D'abord, précisons qu'entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002, la Ville de Genève a offert précisément 139 places de travail temporaire aux chômeurs et chômeuses. Dans ce chiffre, 104 engagements ont été financés par le Fonds chômage municipal.

En prenant dans le détail toutes les catégories de contrats d'engagements de chômeurs, la Ville de Genève a ainsi offert durant le premier semestre 2002 :

- 90 engagements sur le Fonds chômage, dans les services municipaux, répartis à raison de 86 emplois temporaires et 4 stages professionnels ;
- 14 engagements sur le Fonds chômage, dans les institutions subventionnées ;
- 20 engagements sur les budgets temporaires des services municipaux ;
- 12 engagements sur les mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit ;
- 03 engagements sur les contre-prestations du Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

Il faut préciser également que durant le premier semestre 2002, 275 nouveaux demandeurs d'emploi ont été reçus par le coordinateur de l'action chômage pour un total de quelque 500 entretiens de conseil ; qu'en outre, 6 personnes, présentées par le coordinateur chômage, ont été engagées en qualité de fonctionnaire en Ville de Genève et que 2 autres personnes ont été placées en externe.

D'un point de vue budgétaire, le montant initial afférent à l'action chômage et voté pour l'exercice 2002 s'élevait à 1'903'746 frs.

Suite à l'arrêté urgent N°30 intitulé "*Un Fonds chômage utile pour les personnes en difficulté et les sans-droits cantonaux et fédéraux*", qui a été accepté par le Conseil municipal le 25 juin 2002, un crédit supplémentaire d'un million a été affecté à cette somme initiale.

Le crédit total du Fonds chômage prévu pour l'année 2002 s'élève ainsi à 2'903'746 frs, soit près de 3 millions, et ce montant, pour votre information, est totalement engagé à la mi-octobre 2002.

Les dépenses, qui atteignaient, au 30 juin 2002, 1'988'599,75 frs, s'élèvent, à mi-octobre 2002, à 2'585'471 frs.

Ces dépenses correspondent aux salaires des chômeurs payés dans les services de la Ville de Genève, ainsi qu'aux salaires des chômeurs et aux charges patronales versés dans les institutions.

Grâce au crédit supplémentaire précité, les contrats de collaboratrices et collaborateurs temporaires engagés dans le cadre de l'action contre le chômage ont tous pu être reconduits jusqu'aux 12 mois prévus réglementairement.

En outre, quelques nouveaux engagements de chômeurs ont également pu être réalisés depuis l'acceptation dudit nouveau crédit.

Ainsi, à mi-octobre 2002, 105 places de travail ont été offertes, au total, dans les services municipaux, payées par le fonds chômage municipal.

14 personnes travaillent par ailleurs dans des institutions subventionnées en étant financées par ce fonds.

Le Conseil administratif tient à rappeler que, depuis plusieurs années, la Ville de Genève, par son « action contre le chômage » et le Fonds municipal y afférent, contribue à prévenir et à combattre le chômage, notamment de longue durée, ainsi que l'exclusion sociale et professionnelle.

La Ville de Genève mène cette action en complémentarité et en coordination avec les organismes compétents, notamment cantonaux et associatifs, qui travaillent à la réinsertion des personnes exclues du monde du travail.

Le Conseil administratif précise par ailleurs que la cellule coordination chômage développe des mesures d'accompagnements pour toute personne les sollicitant. Ces mesures s'adressent ainsi :

- aux personnes qui sont engagées durablement hors Ville de Genève (non licenciées), mais cherchant à y travailler (changement d'orientation)
- aux personnes (fonctionnaires nommés ou confirmés, employés réguliers) qui sont licenciées de la Ville de Genève ou démissionnaires
- aux personnes licenciées d'un emploi durable hors Ville de Genève (pendant le délai de congé) et cherchant à y travailler (ex. Swissair, Casino, etc.)
- à toute personne demandeuse d'emploi, tout statut confondu (chômeur indemnisé, sans droit, au RMCAS, à l'assistance publique, etc.)
- aux personnes pendant une mission temporaire (sur le fonds chômage ou les budgets des services)
- aux personnes qui ont terminé une mission temporaire (sur le fonds chômage ou les budgets des services).

L'on ajoutera que les mesures spécifiques d'accompagnement des personnes en fin d'activité en Ville de Genève sont sensiblement les mêmes que celles destinées aux personnes reçues avant et pendant une activité (emploi et stage). Les mesures dispensées après une activité consistent notamment en :

- Ecoute, soutien, et motivation du candidat
- Bilan personnel et professionnel après l'activité
- Evaluation des compétences acquises et champs d'activités
- Conseil en réinsertion (emplois et stages)
- Présentation de postes durables vacants en Ville de Genève et en externe (p.ex. Etat, entreprises privées, institutions)
- Aide globale à la postulation et à l'offre de services (curriculum vitæ et lettres de motivation)
- Appui lors de placements (références, mots d'accompagnement du coordinateur)
- Conseils spécifiques en assurance-chômage (nouveau délai-cadre, évaluation du droit aux indemnités, période de cotisation, montant des indemnités, gains intermédiaires, etc.) et en droit du travail
- Aide administrative aux personnes s'inscrivant ou se réinscrivant au chômage -OCE- (démarches administratives, remplir les demandes d'indemnités, inviter le SRH à adresser les attestations de l'employeur, les services à élaborer un certificat de travail, etc.)
- Aide administrative aux personnes devant se diriger vers l'assistance publique et des institutions de soutien aux chômeurs
- Collaboration inter-institutionnelle, d'entente avec l'intéressé, avec tous les organismes concernés (OCE, Caisses de chômage, Section des mesures cantonales, RMCAS, Hospice général, associations diverses).

Aussi, il est à relever en substance qu'en sus de ses rôles de présentation de profils adéquats, de placement et d'engagement de personnel temporaire, demandeur d'emploi, dans le cadre de missions financées par la Ville de Genève (Fonds chômage ou budget temporaire des services), de stages professionnels et d'emplois temporaires cantonaux, la cellule coordination chômage œuvre aussi et surtout activement au conseil, à l'écoute, à l'encadrement et à l'aide globale à la postulation des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne l'axe formation, la Ville de Genève pourrait tout d'abord prévenir le chômage ou le retour au chômage de personnes non qualifiées occupées en emploi temporaire, en améliorant leur niveau de formation, par le biais de l'art. 41 LFFP (Loi fédérale sur la formation professionnelle). Ainsi, la Ville pourrait jouer un rôle incitateur en facilitant l'accès à ce type de cours spécifiques visant l'obtention d'un CFC (cf., par analogie, le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques, "Politique de formation des personnes actives non qualifiées", Genève, mai 1997, page 5).

La Ville de Genève pourrait aussi mettre en place la mesure active fédérale de type "allocations de formation" (cf. art. 66a LACI – Loi fédérale sur l'assurance-chômage). Il s'agit d'un contrat de formation qui doit être conclu sous la forme d'un contrat d'apprentissage. La mesure vise le chômeur âgé de 30 ans au moins, qui n'a pas achevé de formation professionnelle ou qui éprouve de grandes difficultés à trouver un emploi correspondant à sa formation. La rémunération du candidat consiste en un salaire d'apprenti de dernière année en usage dans la branche considérée et d'allocations de chômage à hauteur de 3'500.- frs maximum, ces deux prestations cumulées.

La Ville de Genève aurait encore la possibilité d'augmenter le nombre de postes de stage de perfectionnement, soit d'accords tripartites entre le stagiaire, l'Office cantonal de l'emploi et l'Administration municipale (cf. art. 59ss LACI).

4 stagiaires ont été engagés, comme indiqué plus haut, durant le 1^{er} semestre 2002.

La Ville de Genève, par ailleurs, pourrait proposer à tout chômeur en mission temporaire l'accès à tout cours organisé et planifié en interne par celle-ci, à l'instar du personnel fixe. Les cours auraient pour but d'améliorer le savoir-faire et le savoir-être du candidat et, par conséquent, son aptitude au placement.

Pour les chômeurs en fin de droit, qui occupent un "emploi temporaire cantonal", il conviendrait d'impliquer davantage les services municipaux bénéficiaires en vue d'augmenter les chances d'une réinsertion durable desdites personnes en mesure cantonale (cf. le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques, "Chômeurs en fin de droit," Genève, septembre 1998, page 5).

L'on pourrait aussi et dans ce dessein envisager l'accès aux inscriptions restreintes de l'ensemble des personnes en mesures cantonales, développant leur activité au sein de l'Administration municipale.

Il apparaît opportun de signaler qu'en sus de l'axe de recrutement et d'engagement de demandeurs d'emploi, l'axe de formation de base et de perfectionnement professionnel, à développer pour ceux-ci, induirait un travail supplémentaire important et, par conséquent, des ressources en personnel supplémentaire pour son exécution.

Genève, le 30 octobre 2002

M. André Hediger, maire. Par ailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif vous annonce qu'une réception sera donnée le mardi 17 décembre à 17 h 30, au Palais Eynard, en l'honneur de votre collègue Bernard Lescaze, qui a accédé à la présidence du Grand Conseil. Considérez-vous d'ores et déjà comme conviés à cette cérémonie. Un carton d'invitation vous parviendra d'ailleurs ultérieurement.

Je tiens également à aborder ici un point (proposition PR-258) qui figurera prochainement à l'ordre du jour du Conseil municipal et qui a été discuté aujourd'hui par le Conseil administratif. Il s'agit de la salle de gymnastique artistique du centre sportif du Bois-des-Frères, situé sur la parcelle du chemin de l'Écu. Souvenez-vous que vous avez voté, en deux fois, des crédits concernant cette salle de gymnastique (propositions PR-386 et PR-106); toutefois, ces crédits n'ont pas été suffisants pour la réalisation de cette salle. Après des mois de discussion avec les sociétés de gymnastique, l'Association des communes genevoises et le Fonds d'équipement communal ont accepté d'allouer 1,5 million de francs supplémentaire pour la construction de cette salle de gymnastique, ce qui porte à 2 millions la subvention de l'Association des communes genevoises. En outre, l'Etat maintient sa subvention de 500 000 francs.

Il reste donc à trouver une somme de 369 960 francs pour la construction des murs et une seconde somme de 180 000 à 200 000 francs pour l'aménagement de la salle, c'est-à-dire pour l'achat des engins d'entraînement. J'ai effectué des démarches auprès du Sport-Toto, qui nous allouera 200 000 francs pour l'achat de ce matériel. Je souhaite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que vous discutiez assez rapidement de ce point, afin que nous puissions réaliser les travaux, si vous êtes d'accord. Je vous rappelle que 2,7 millions de francs destinés à la construction de cette salle de gymnastique proviennent d'autres organes que la municipalité et j'espère que cela servira d'exemple pour d'autres projets de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif a décidé, au cours de sa séance d'aujourd'hui, 20 novembre, de renoncer à sa collaboration avec la société d'exploitation du Mandarin, qui gère l'Hôtel du Rhône, la Semohr, qui avait été sélectionnée pour reprendre le fermage du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. La raison de cette décision tient au fait que la Semohr s'est constamment obstinée à ne pas tenir compte du cahier des charges qui avait fait l'objet d'une mise au concours publique et qu'elle avait formellement accepté en soumettant sa candidature.

Le Conseil administratif tient à rappeler que l'intention de la Ville de Genève dans ce dossier est claire. Élément de notre patrimoine collectif installé au cœur

de l'un des plus beaux parcs publics de la cité, le nouveau restaurant doit absolument être ouvert aux Genevois plutôt que réservé à quelques privilégiés. Cette volonté a également été celle du Conseil municipal, lequel a entériné le concept proposé et le cahier des charges correspondant en votant le crédit nécessaire à la rénovation du bâtiment demandé dans la proposition PR-7 en juin 1999 déjà, je vous le rappelle. Le concept imaginé par la Semohr ne permettait en aucun cas d'assurer le fonctionnement de l'établissement sans avoir recours à une infrastructure extérieure, en l'occurrence l'Hôtel du Rhône. Par ailleurs, la Semohr s'est montrée dans l'incapacité de proposer des plans acceptables et conformes aux normes officielles. En outre, sa volonté de réduire au minimum le secteur destiné à la brasserie au profit de l'organisation de banquets était inacceptable pour le Conseil administratif.

Ce dernier est bien décidé à trouver une solution optimale dans ce dossier afin de permettre la réouverture du Restaurant du Parc des Eaux-Vives l'été prochain, comme cela était prévu initialement. (*Applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Le Conseil administratif a une dernière communication à vous transmettre, qui concerne la procédure pénale relative à la Banque cantonale de Genève. Vous vous souvenez que la constitution de partie civile de la Ville de Genève avait, dans un premier temps, fini par être rejetée, mais que nous avons reformulé cette demande sur la base d'un certain nombre d'éléments nouveaux qui avaient été pris en considération par le juge d'instruction. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que la Ville de Genève est à nouveau partie civile, cette qualité lui ayant été dûment reconnue par ledit juge. Cela signifie que nous pouvons à nouveau suivre de près ce dossier, comme le Conseil municipal nous l'avait d'ailleurs demandé par le biais des motions M-109 et M-168, afin que toute la vérité soit faite.

Vous savez que nous avons subi un lourd préjudice; il est donc d'autant plus légitime que nous puissions défendre les intérêts de la Ville de Genève, ce que nous ne manquerons pas de faire, maintenant que la qualité de partie civile nous est reconnue. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Vous avez tous reçu le mode d'emploi pour le vote électronique. Celui-ci n'était pas disponible hier et il nous a été transmis ici, sur nos pupitres, directement de la chancellerie du Grand Conseil. (*Dénégations.*) Ce document n'ayant pas été distribué, cela sera fait au cours de la soirée.

J'ai une autre communication du bureau du Conseil municipal à vous transmettre. Vous recevrez cette semaine par la poste l'ordre du jour et les documents pour la session plénière du Conseil municipal des 3 et 4 décembre. Cependant, comme nous allons siéger samedi prochain jusqu'à midi, puisque deux séances supplémentaires sont prévues ce jour-là, nous n'avons pas encore l'ordre du jour définitif des 3 et 4 décembre, lequel vous parviendra par e-mail mardi prochain, étant donné qu'il est impossible de l'établir avant samedi à midi.

J'ai encore une autre communication à vous faire concernant le rapport oral PR-212 A de M^{me} Annina Pfund à propos du secteur du Foyer de Sécheron et qui faisait l'objet d'une motion d'ordre du Conseil administratif. M^{me} Pfund était absente pour raison de maladie lors de nos séances plénières d'hier, mais elle espérait pouvoir venir siéger parmi nous aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas. On m'a donc demandé de renvoyer cette motion d'ordre à samedi matin, ce qui a été accepté par le bureau, étant donné qu'il s'agit d'un cas de maladie.

3. Questions orales.

M. André Hediger, maire. Lors de la séance plénière d'hier après-midi, une question a été posée concernant les bouées de sauvetage fixées aux ponts de notre cité. C'est le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, et plus spécifiquement le Service du lac et des cours d'eau, qui installe ces bouées de sauvetage et en assume les frais. 70 supports ont été installés entre le débarcadère du lac et les divers ponts situés sur le Rhône et l'Arve. Chaque pont possède trois ou quatre supports et une bouée par support. Le Service du lac et des cours d'eau effectue environ quatre passages par année pour remplacer les bouées manquantes. La plupart de celles-ci disparaissent déjà dans les vingt-quatre heures qui suivent leur installation, car certaines personnes les dérobent ou les jettent à l'eau.

Ainsi, entre 2001 et 2002, 300 bouées ont été utilisées. Les supports ont coûté 35 000 francs. Le prix d'une bouée s'élève à 40 francs. A cela s'ajoute le coût de l'inscription: «Peut sauver une vie» qui figure sur la bouée. Toutefois, les prochaines ne porteront toutefois plus d'inscription. Voilà les renseignements que je tenais à vous fournir.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai plusieurs réponses à donner, Monsieur le président. Tout d'abord, M^{me} Keller Lopez s'est interrogée au sujet d'une vente aux enchères de deux places de stationnement à la rue Saint-Laurent. Renseignements pris, vous aviez parfaitement raison, Madame Keller

Lopez: ces deux places de stationnement ont bien été mises aux enchères, parce qu'elles se trouvaient sur des parcelles privées. Dans ce cas, la Ville de Genève n'a tout simplement pas la possibilité d'intervenir, étant donné qu'elle n'a pas de droit de préemption et qu'elle n'est même pas informée. Nous n'avons donc pas droit à un traitement privilégié par rapport à un tiers, puisque la seule information dont nous disposons est celle que tout le monde connaît, c'est-à-dire celle que diffuse la *Feuille d'avis officielle*.

Dans le cas présent, la situation s'explique par le fait que, au bas du triangle de Villereuse, une partie des voies de circulation se trouve sur des terrains privés, tout comme dans certains plans d'aménagement en ville de Genève. La stratégie que j'ai mise au point avec mes services dans des cas de figure comme celui-ci, lesquels se rencontrent de temps à autre et ne sont donc pas totalement isolés, consiste à exiger la cession gratuite de ces parcelles au profit de la Ville de Genève, qui négocie leur acquisition dans le cadre du plan localisé de quartier.

Malheureusement, Madame Keller Lopez, le cas que vous évoquez date du début des années 80, époque où cette pratique n'avait manifestement pas cours au sein des services de la Ville de Genève. Je peux néanmoins vous dire que, aujourd'hui, cette stratégie est opérationnelle et que nous ne risquons donc plus de nous trouver devant des situations aussi incongrues, je crois que c'est le mot qui convient. Je vous remercie d'avoir mis le doigt sur ce problème dont nous parlons aujourd'hui.

Une autre question a été posée par M^{me} Eberle au sujet de potelets ayant été enlevés à la rue du Grand-Pré, à la hauteur de la petite Migros. M^{me} Eberle a parfaitement raison, des travaux ont nécessité que l'on enlève ces potelets. Malheureusement, comme vous le savez, les automobilistes profitent très souvent de ce genre de dispositions temporaires pour se garer à moitié sur la chaussée et à moitié sur le trottoir. La conséquence, c'est que les transports publics peuvent difficilement passer. Ces potelets, vous pensez bien que nous allons les réinstaller, mais nous n'en avons simplement plus en stock. Cela vous montre que nous sommes assez fortement sollicités pour la pose de ces potelets. Dans le cas présent, le Service entretien du domaine public a fait le nécessaire et procédera à l'installation de ces potelets très prochainement.

M^{me} Eberle se plaignait de différents problèmes concernant l'aménagement du chemin intérieur par rapport à la rue du Grand-Pré, pour les numéros 24 à 40. Dans ce cas-là également, le Service entretien du domaine public est au courant des problèmes soulevés, et des possibilités d'aménagement sont actuellement à l'étude, de sorte qu'une solution sera présentée à mes collègues de la Délégation au mobilier urbain pas plus tard que vendredi prochain, sauf erreur, date de notre prochaine séance, afin qu'une décision soit prise. Nous donnerons donc très rapidement satisfaction à M^{me} Eberle.

Enfin, M. Alain Fischer nous avait posé une question concernant une voiture sans plaques d'immatriculation, stationnée de manière un peu incongrue, à ce qu'il avait constaté, à proximité d'un dépôt de la Voirie. Renseignement pris, car j'ai fait vérifier cela, Monsieur Fischer, ce n'est pas la Voirie qui est concernée ici – je n'ai même pas eu le temps d'en parler à mon collègue M. Hediger, mais enfin, cela ne le concerne pas directement – mais le Service d'assistance et de protection de la population, qui a remplacé la Protection civile. La direction de celle-ci a été consultée par la Voirie, qui nous a déclaré que le nécessaire serait fait cet après-midi ou demain pour que cette voiture soit enlevée. Vous voyez donc que nous avons exaucé vos vœux, Monsieur Fischer.

Néanmoins, je le répète, contrairement à ce que vous pensiez, ce véhicule n'était pas stationné du côté de la Voirie. Enfin, vous avez raison, la Ville est une et indivisible et, par conséquent, cela revient exactement au même. J'espère en tout cas que vous serez heureux de notre décision!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Après d'Artagnan Ferrazino, je vais essayer de répondre à la question que m'a posée M. Lyon lors de la séance plénière d'hier après-midi concernant la fiscalité. Monsieur Lyon, sachez que je me ferai votre messenger pour porter plus loin votre question, parce qu'elle ne concerne en aucune façon la Ville de Genève, mais qu'elle s'adresse plus exactement au Département cantonal des finances. Je transmettrai donc cette question à M^{me} Calmy-Rey.

4. Projet d'arrêté de MM. Alain Comte, André Kaplun, M^{me} Odette Saez, M. René Winet, M^{mes} Fatiha Eberle, Nicole Bobillier et Christina Matthey: «Modification des articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal concernant le mode de voter» (PA-32)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

¹ Projet d'arrêté, 2591.

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – Les articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal sont modifiés comme suit:

*«Titre X**»Votations*

»Art. 99. – Mode de voter

»1. Les votations ont lieu à main levée ou au vote électronique. Le président en constate le résultat.

»2. S'il y a un doute sur le résultat du vote à main levée ou si un conseiller municipal en fait la demande, il est procédé à la votation par assis ou debout sous le contrôle du bureau du Conseil municipal ou par vote électronique.

»3. (*nouveau*) Chaque conseiller municipal vote à la place qui lui est assignée par le bureau.

»Art. 100. – Vote par appel nominal

»1. A la demande de cinq membres, les votations peuvent avoir lieu par appel nominal. Dans ce cas, celles-ci peuvent avoir lieu par vote électronique.

»2. (*nouveau*) Une impression des résultats détaillés sera automatiquement effectuée après le vote. La feuille imprimée avec le résultat nominatif sera à disposition chez la secrétaire administrative et publiée dans le *Mémorial*.

»Art. 100 bis. (*nouveau*) – Absences

»Les conseillers municipaux doivent demander aux secrétaires de déconnecter leur poste s'ils s'absentent momentanément au cours d'une séance. Ils annoncent ensuite leur retour afin que leur poste soit remis en service.»

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 (PR-192 A)¹.

Troisième débat

M. Daniel Sormanni (S). Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit hier concernant les chiffres. J'aimerais simplement redire qu'en ce qui nous concerne, le Parti socialiste, nous sommes bien entendu très contents du résultat des comptes, mais qu'ils sont l'exécution du budget que l'Alternative a voulu et a voté en décembre 2000, pour l'exercice 2001, et que nous en sommes très satisfaits.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention de l'Entente).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention de l'Entente).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 71 293 693,84 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

¹ Rapport, 2595.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre 4 du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2001 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr
charges	1 001 071 877,72
sous déduction des imputations internes de	<u>100 113 089,63</u>
soit un total des charges nettes de	900 958 788,09
revenus	1 060 268 946,60
sous déduction des imputations internes de	<u>100 113 089,63</u>
soit un total des revenus nets de	960 155 856,97
Excédent de revenus	59 197 068,88

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2001 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr
a) patrimoine administratif	
dépenses	65 776 980,32
recettes	<u>9 055 384,78</u>
investissements nets	56 721 595,54
b) patrimoine financier	
dépenses	6 618 451,57
recettes	<u>0,00</u>
investissements nets	6 618 451,57

c) total	
dépenses	72 395 431,89
recettes	<u>9 055 384,78</u>
investissements nets	63 340 047,11

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	<u>56 721 595,54</u>
amortissements	60 217 633,44
amortissements complémentaires	+ 57 000 000,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 59 197 068,88</u>
autofinancement	176 414 702,32
excédent de financement	<u>119 693 106,78</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	6 618 451,57
amortissements (autofinancement)	<u>271 877,12</u>
insuffisance de financement	6 346 574,45
c) total	
investissements nets	<u>63 340 047,11</u>
amortissements	60 489 510,56
amortissements complémentaires	+ 57 000 000,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 59 197 068,88</u>
autofinancement	176 686 579,44
excédent de financement	<u>113 346 532,33</u>

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 59 197 068,88 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2001 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 288 318 684,40 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

6. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Alain Gallet et Roger Deneys: «Réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Florissant» (M-302)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre croissant de cyclistes empruntant la route de Florissant;
- l'importance de la population scolaire circulant obligatoirement dans le quartier;
- la nécessité de garantir la sécurité de ces usagers particulièrement exposés aux dangers du trafic,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la création d'une piste cyclable en site propre (dans le prolongement de celle qui est construite sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries) entre le chemin du Velours et le chemin Rieu, dans les deux sens de la circulation, ainsi que jusqu'au boulevard des Tranchées en direction du centre.

M. Gérard Deshusses (S). Il peut paraître étonnant que nous revenions présenter au Conseil municipal une motion concernant des pistes cyclables dans le quartier de Florissant. Il est vrai que les importants travaux entrepris par la Ville de Genève ces dernières années, tant sur le haut de la route de Florissant que sur le chemin du Velours, l'avenue Louis-Aubert et le chemin Rieu, ont permis d'éviter quantité d'accidents qui se produisaient précédemment à ces endroits et qui, parfois, ont malheureusement été mortels. Il faut également constater que, ces deux dernières années, la commune de Chêne-Bougeries et celle de Veyrier ont elles aussi fait d'énormes efforts dans ce domaine, puisqu'elles ont créé une piste cyclable dans les deux sens, en site propre. Tout va donc pour le mieux – ou presque – dans le quartier de Florissant...

Je dis «presque», parce qu'il reste le carrefour entre le chemin Rieu, la route de Florissant et l'avenue Louis-Aubert qui, effectivement, est dangereux, tout comme le bas de l'avenue de Florissant, c'est-à-dire le tronçon compris entre le chemin Rieu et le boulevard des Tranchées. La motion qui vous est soumise ce soir vous demande d'accélérer les travaux de façon à permettre que ces pistes cyclables se prolongent jusqu'au centre-ville, et ce pour différentes raisons.

Tout d'abord, la route de Florissant est une pénétrante importante. Il suffit d'y passer le matin entre 8 h et 10 h ou le soir après les heures de bureau pour s'en

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6723.

Motion: piste cyclable à la route de Florissant

rendre compte. C'est aussi un quartier résidentiel où vivent de nombreux enfants et des quantités d'élèves, à savoir plus de 15 000; on n'y compte plus les écoles sur les doigts d'une main mais de deux. Dans ces conditions, il serait bon de prolonger l'infrastructure déjà mise en place. Je vous demande donc de voter cette motion.

Préconsultation

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je remercie M. Deshusses – dont vous savez comme moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il enseigne au cycle d'orientation de la Florence – d'avoir déposé cette motion, parce qu'il est vrai que beaucoup d'enfants circulent dans ce quartier, surtout à vélo. Cependant, j'ai une question à poser à M. Deshusses. N'y a-t-il pas déjà un tronçon de piste cyclable à l'avenue Eugène-Pittard, qui contourne la route de Florissant en direction de l'avenue Louis-Aubert? Est-ce que passer par là ne serait donc pas une solution à envisager, afin d'éviter d'engorger encore davantage le trafic à la route de Florissant, en tout cas aux heures de pointe?

M. Gérard Deshusses (S). Il existe effectivement un passage permettant de rejoindre la zone du parc Bertrand et de l'avenue des Clochettes depuis la route de Florissant, à la hauteur de la Migros de Rieu, en passant par l'avenue Eugène-Pittard. Il est vrai que ce trajet est particulièrement protégé et qu'il ne pose pas de problème particulier. En revanche, si l'on veut descendre vers le centre-ville, il n'existe aucune possibilité, parce qu'il n'y a pas de chemin du même genre au-delà du chemin Rieu en direction de la route de Florissant, qui n'est pas aménagée pour les cyclistes. On peut emprunter la route de Malagnou, mais elle n'est aménagée de la sorte que jusqu'à la hauteur du chemin Rieu, à l'angle de l'avenue de l'Amandolier et cette avenue n'est pas non plus aménagée pour les cyclistes.

Par conséquent, il n'y a pas de piste cyclable que puissent emprunter les nombreux enfants qui montent jusqu'au cycle d'orientation de la Florence depuis la place Claparède, ce qui est dangereux.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la création d'une piste cyclable en site propre (dans le prolongement de celle qui est construite sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries) entre le chemin du Velours et le chemin Rieu, dans les deux sens de la circulation, ainsi que jusqu'au boulevard des Tranchées en direction du centre.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parage: faire d'une pierre deux coups» (M-303)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- de nombreuses voix s'élèvent pour demander que les deux parties de la place du Pré-l'Evêque soient dévolues aux piétons;
- la place du Pré-l'Evêque offre actuellement plus de 70 places de stationnement pour des automobiles;
- le quartier des Eaux-Vives est insuffisamment doté en places de stationnement, surtout pour les habitants,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, prioritairement destiné aux habitants, et ainsi d'en libérer la surface.

Préconsultation

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je suis un peu étonnée de prendre la parole avant les motionnaires. Je pense que le Parti démocrate-chrétien a des problèmes d'organisation ce soir... Nous avons longuement discuté de cette motion au sein

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6723.

Motion: place du Pré-l'Evêque

du Parti socialiste. Comme vous le savez, nous sommes habituellement assez réfractaires à la construction de parkings au centre-ville, étant donné que nous ne souhaitons pas y attirer de plus en plus de voitures. Bien au contraire, nous essayons plutôt de les en empêcher.

Toutefois, la situation du quartier des Eaux-Vives est la suivante: le nombre de places offertes aux habitants par l'entremise des macarons semble tout à fait insuffisant. Par ailleurs, nous savons que les associations de quartier discutent actuellement de cet état de fait. Si nous reconnaissons que la politique des macarons est positive et si nous souhaitons la développer, il semble effectivement que les dispositions qu'elle prévoit aux Eaux-Vives soient insuffisantes. C'est un constat que les habitants et les commerçants du quartier font chaque jour.

Le Parti socialiste entrera donc en matière sur cette motion, afin de permettre au Conseil municipal de mener cette discussion qui nous semble nécessaire concernant le quartier des Eaux-Vives. Nous renverrons donc cette motion en commission, afin de pouvoir y étudier le problème des zones bleues plus particulièrement aux Eaux-Vives et l'éventualité d'y créer des places de stationnement supplémentaires, soit en construisant un parking souterrain, soit par un autre biais.

M. Alain Fischer (R). Pour une fois, je suis d'accord avec le Parti socialiste, et en particulier avec notre collègue Virginie Keller Lopez. Suite à une pétition, la P-64, munie de 2644 signatures et dont la commission des pétitions a auditionné les auteurs le 30 septembre, M. Ferrazino a dit à la commission, le 28 octobre, que personne n'était opposé à l'éventuelle construction d'un parking à la place du Pré-l'Evêque, ce qui réglerait en outre bon nombre des actuels problèmes de circulation dus au manque de places de stationnement et à la distribution de trop nombreux macarons dans ce quartier.

En outre, je vous rappelle que le plan piétons – vous me corrigerez si je fais erreur, Monsieur Ferrazino – prévoit que, lorsque la poste installée provisoirement depuis quinze ans à cet endroit sera partie, les deux parties de la place du Pré-l'Evêque soient aménagées en zones vertes. Or, dans ce quartier, les bâtiments datent en général du début du XX^e siècle et ne sont pas pourvus d'un parking souterrain; le peu d'immeubles que l'on y construit et qui en possèdent un ne suffisent, hélas, pas. Il serait donc judicieux de remettre ce vieux projet de parking sur le métier et d'œuvrer ainsi dans le bon sens, pour le bien des habitants et le respect du plan piétons que le Conseil municipal a adopté avec une large majorité.

C'est pour cette raison que le groupe radical demande le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ce qui nous

permettra éventuellement d'auditionner à nouveau certaines personnes que nous avons entendues à la commission des pétitions dans le cadre de l'étude de la pétition sur l'aménagement de la circulation dans le quartier des Eaux-Vives.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). A l'instar du groupe socialiste, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) acceptera le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin qu'elle l'étudie et pour permettre aux motionnaires de faire valoir leurs arguments. Cependant, cette entrée en matière ne signifie pas que nous acceptons la motion telle qu'elle nous est présentée dans sa forme actuelle.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je rappelle que le Parti libéral a toujours été d'avis qu'il fallait prévoir des places de stationnement en parking souterrain, surtout à l'intention des habitants. En effet, il est mieux de parquer une voiture dans un parking souterrain qu'en surface. A titre personnel, je soutiens ce projet de motion et j'espère qu'à terme nous pourrions construire un parking à l'endroit concerné. Il y a bien sûr le petit «bémol» concernant la poste qui reste à déplacer, et l'affaire n'est pas encore réglée, selon ce que vient de me dire M. Ferrazino.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je précise qu'un projet de parking souterrain a déjà existé à la place du Pré-l'Evêque il y a de nombreuses années. De ce fait, nous pensons que l'étude de la présente motion pourra probablement en être facilitée. Le groupe démocrate-chrétien remercie au passage l'Alliance de gauche de son esprit d'ouverture et de sa volonté – qui est également la nôtre – d'analyser ce problème. J'insiste sur le fait, souligné dans notre motion, qu'il s'agirait bien d'un parking pour habitants plus que pour visiteurs, puisque, vous le savez, cette extrémité du quartier des Eaux-Vives est déjà desservie en la matière par le parking de Villereuse et celui de Rive. Dans le cas présent, nous pensons donc particulièrement à un parking pour habitants.

La demande ayant été faite à de nombreuses reprises de libérer la place du Pré-l'Evêque et étant entendu qu'il faut naturellement que la Poste puisse s'organiser autrement, il nous paraissait qu'il y avait là le moyen de faire d'une pierre deux coups et de répondre aux besoins des habitants de ce quartier.

M. Alain Marquet (Ve). On veut décidément y mettre beaucoup de choses, sous cette place! J'ai le souvenir, le 15 mai 2001, d'une motion M-158 démo-

Motion: place du Pré-l'Evêque

crate-chrétienne prévoyant de faire passer une route en souterrain à cet endroit et prétendant ainsi diminuer le trafic de surface tout en l'augmentant en souterrain. C'est un peu comme si on cachait la poussière sous le tapis et qu'elle n'existait plus.

Plus précisément, concernant le parking de la place du Pré-l'Evêque, on peut effectivement reconnaître qu'il se pose un problème de stationnement pour les habitants du quartier. Or il existe malgré tout des parkings, comme l'a dit M^{me} Rys à l'instant, à Villereuse et du côté de Rive. Nous nous expliquons donc assez mal le bien-fondé de cette motion, d'autant plus que nous attendons toujours un aménagement de surface de la place du Pré-l'Evêque, lequel a été demandé depuis longtemps par le groupe socialiste dans la motion M-32 acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000. Cet aménagement de surface était en principe destiné aux habitants, mais ces derniers l'attendent toujours. Evidemment, on peut leur promettre qu'on leur construira un parking qui leur sera réservé, et cela les réjouira peut-être, mais je n'en suis pas sûr, compte tenu du fait que très peu des promesses qu'on leur a faites concernant cet endroit ont été tenues.

Je peux donc éventuellement, afin d'être conciliant, admettre le renvoi de la motion M-303 en commission, afin que nous en discutions. Mais vous connaissez la position de principe des Verts concernant la construction de nouveaux parkings dans ce qui reste quand même le centre-ville: pour nous, l'essentiel est de délester les quartiers de la circulation qui les traverse. Il peut néanmoins exister un besoin plus spécifique aux habitants en matière de stationnement, et il appartiendra à la commission d'essayer de le définir, de le préciser, de le quantifier et de vérifier si d'autres mesures ne permettraient pas le transfert modal et l'encouragement aussi bien des habitants que des usagers de l'automobile en général à se servir d'autres types de modes de transport que celui qui nécessite, quelle que soit la situation du véhicule, c'est-à-dire qu'il soit en train de rouler ou stationné, un nombre important de mètres carrés et des aménagements dispendieux pour notre commune.

Pour notre part, ce sera donc avec un regard extrêmement critique que, éventuellement, nous renverrons la motion M-303 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Gérard Deshusses (S). Après les propos de M^{me} Rys, il est important pour le groupe socialiste de préciser que nous n'entendons pas confondre parking public et parking pour habitants. Le projet qui avait été refusé à l'époque, à la fin des années 1980, était immense et avait pour conséquence de multiplier par dix le trafic à la rue de la Mairie, qui aurait passé de l'ordre de 400 véhicules par jour à près de 5000. Cela était évidemment inacceptable, raison pour laquelle ce projet avait finalement capoté.

En revanche, nous entrerons en matière ce soir pour discuter en commission du projet des démocrates-chrétiens et nous verrons ce que cela donne avec un parking pour habitants seulement, ayant pour conséquence un nouvel aménagement de la place du Pré-l'Evêque qui, à l'heure actuelle, est dans un état inadmissible. C'est dans ces conditions-là que nous renvoyons la motion M-303 en commission, et non pas en vue d'avoir, à terme, un parking public à cet endroit.

M. Georges Queloz (L). Bien entendu, le groupe libéral soutient la motion M-303 et votera son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous nous réjouissons de la position des socialistes. En tout cas, j'ose espérer, après avoir entendu les propos de M. Zaugg, qu'ils sont pétris de bonnes intentions et ne répondent pas simplement à des fins électorales, puisque les élections municipales approchent...

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je reprends la parole pour confirmer à M. Deshusses que notre motion comporte bien les paramètres qu'il vient d'évoquer, à savoir un parking pour habitants et son corollaire, c'est-à-dire le dégagement de la place du Pré-l'Evêque en surface, car les deux aspects vont de pair. J'ai rappelé qu'il y avait eu un ancien projet de parking à cet endroit – mais je ne suis pas technicienne et je peux me tromper – parce que je m'imagine que, si, à l'occasion de cette ancienne étude, le sous-sol de la place avait déjà été analysé, par exemple, nous pourrions réutiliser les résultats de cette analyse; en effet, je pense que le sous-sol n'a pas changé en dix ans. Voilà donc pourquoi je rappelais que cet ancien projet nous serait peut-être utile.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme la motion M-303 sera examinée en commission, tous les partis étant d'accord de l'y renvoyer, je ne serai pas long. Je voulais simplement rappeler à M^{me} Rys que l'idée émise dans la motion démocrate-chrétienne n'est pas très nouvelle. Vous ne l'avez pas signalé, Madame Rys, mais je le rappelle, puisque j'ai la parole: un groupe de concertation travaille depuis plus d'une année dans le quartier des Eaux-Vives; je crois que M. Pattaroni y participe de temps en temps. (*Remarque de M. Pattaroni.*) Vous alliez le dire, Monsieur Pattaroni? Alors, je vous vole les mots de la bouche! Ce groupe de concertation, parmi quinze ou vingt possibilités, évoque notamment cette hypothèse d'un parking pour habitants. La réflexion proposée ici n'a donc absolument rien de révolutionnaire, si vous me passez l'expression.

Simplement, ce qu'il faudrait faire pour être cohérent avec la démarche engagée par ce groupe de concertation, c'est considérer cette réflexion comme un élé-

Motion: place du Pré-l'Evêque

ment d'un tout. On constate aujourd'hui qu'il existe un problème de stationnement pour les habitants des Eaux-Vives; il est donc juste de tenter de trouver une solution permettant d'y remédier. Est-ce à la place du Pré-l'Evêque que cela doit se faire? Personnellement, à l'heure actuelle, je n'en sais rien. Par conséquent, il est quelque peu présomptueux, dirai-je, de désigner l'emplacement de l'endroit désiré avant de faire l'étude nécessaire. Je pense que nous devons être moins limitatifs.

Comme l'a dit M^{me} Keller Lopez, le quartier s'interroge, des études sont menées, et nous y contribuons, bien évidemment. S'agissant de la réalisation d'un parking, d'ailleurs, je vous rappelle la loi sur les parkings: la Fondation des parkings nous dit que le produit des macarons doit servir non seulement à construire des parkings d'échange mais également des parkings pour habitants. Je répondrai donc à ceux qui s'inquiètent du financement de cette réalisation qu'il existe déjà une législation cantonale qui y répond. En l'occurrence, il reviendrait à la Fondation des parkings de financer une éventuelle construction de cette nature, et non pas à la Ville de Genève. Mais je referme là cette parenthèse, puisque ce point a été évoqué incidemment par certains d'entre vous.

Pour terminer, venons-en au périmètre concerné par cette motion en tant que tel. M. Marquet a rappelé tout à l'heure la motion M-32 à propos d'un aménagement de la place du Pré-l'Evêque. Non seulement cette motion existe, mais nous avons les plans pour un aménagement de la place du Pré-l'Evêque du côté de la route de Frontenex.

Cependant, comme vous le savez, à cet endroit se trouvent des baraquements de la Poste qui devaient être enlevés il y a dix-huit mois déjà, mais qui sont toujours là. Nous en avons maintenant assez de cette situation. Nous avons donc donné rendez-vous à la Poste dans dix jours, afin que nous fixions une date définitive pour l'enlèvement de ces baraquements. Je peux d'ores et déjà vous dire, d'après les contacts que j'ai eu avec ces messieurs de la Poste, que 2003 sera la *deadline*. Il faut maintenant savoir à quel mois cela aura lieu, puisque la Poste va vraisemblablement retrouver ses anciens bureaux à la rue du 31-Décembre. Si elle souhaite une autre option, libre à elle, mais, en tout cas, c'est en 2003 qu'elle doit libérer ces baraquements provisoires à la place du Pré-l'Evêque, lesquels sont situés en zone de verdure.

Dès que cela sera fait, le mois suivant, nous pourrions aménager tout à fait sobrement cette partie de la place du Pré-l'Evêque en zone de verdure. Par conséquent, ce projet et la motion M-303 peuvent parfaitement être considérés en parallèle, l'un n'annulant pas l'autre. Je vous donne encore une fois la garantie que le Conseil administratif a la volonté d'aller dans cette direction.

Alors, renvoyez cette motion M-303 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, si vous le souhaitez, mais gardez à l'esprit la nécessité de

répondre de manière beaucoup plus large aux préoccupations du quartier des Eaux-Vives, car, si celles-ci se résument uniquement à ce problème-là – qui est réel, je vous l'accorde – nous en serions tous très heureux. Néanmoins, étant moi-même un habitant des Eaux-Vives, je peux vous dire qu'il y a d'autres problèmes auxquels nous devons également remédier pour améliorer la qualité de vie de ce quartier.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voulais préciser à l'attention du magistrat que, à partir du moment où le groupe de concertation auquel il a fait allusion a été à nouveau actif, suite à une soirée publique très intéressante, plusieurs personnes – dont moi-même – s'y sont inscrites. J'ai participé à presque toutes les séances, et non pas de temps en temps, donc je sais de quoi il s'agit. Je précise que j'habite les Eaux-Vives depuis longtemps. Ce que vous auriez aussi pu dire, Monsieur Ferrazino, si vous aviez eu davantage de temps pour vous exprimer, c'est que les projets rappelés et les souhaits d'une partie des participants évoquent la disparition des places de stationnement en surface. Il est donc d'autant plus légitime de les réaménager en souterrain, puisque ce quartier, comme d'autres, manque de places de parc pour que ses habitants puissent y stationner leur voiture, quand – malheureusement – ils en possèdent une.

Cela dit, je crois qu'il ne faut pas se leurrer sur les mots. Vouloir aménager cette place du Pré-l'Evêque en un lieu convivial, je suis d'accord. Mais de là à dire que ce serait une zone de verdure! Ne rêvons pas! En effet, il faut savoir, en ce qui concerne l'ambiance générale dans ce lieu, que ce dernier est bruyant. Si nous gardons les voitures en surface, il est clair qu'il le demeurera. Alors, nous pourrions y planter des arbres, y installer des marchands de glaces ou autres, mais il restera bruyant. On aura du plaisir à y marcher – tant mieux! – mais pas forcément à y vivre.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé, en son temps, de faire en sorte qu'il soit moins bruyant. L'un de nos collègues écologistes a dit tout à l'heure que nous voulions mettre la poussière sous le tapis, mais je pense qu'il devrait connaître un peu mieux la place du Pré-l'Evêque, que je connais par cœur, pour ma part, afin d'apprécier la signification de notre motion de l'époque. Il n'est jamais trop tard pour revenir sur une bonne idée!

M. Alain Gallet (Ve). Mon collègue Marquet a excellemment présenté la façon dont les Verts peuvent éventuellement envisager le renvoi de la présente motion en commission. Par ailleurs, je signale que le groupe des Verts aura la liberté de vote sur cet objet, et ce pour quatre raisons.

Motion: place du Pré-l'Evêque

Je ne veux pas mener ici le débat de commission, mais il ne faut jamais oublier que, en matière de stationnement, l'offre crée la demande. A Genève, nous nous trouvons dans une situation difficile, simplement parce que de plus en plus de couples – disons les choses simplement – veulent deux voitures, les deux conjoints voulant chacun aller travailler avec son propre véhicule. Cela crée une forte pression sur l'urbanisme, et nous le constatons dans tous les quartiers.

Deuxièmement, un parking P+R (*park and ride*) de 600 places est en construction à la Nautique; comme mesure de compensation, une diminution de places de stationnement est prévue sur l'espace urbain public de la Ville de Genève, ce qui est normal. Cette mesure pourrait tout à fait correspondre à la création de places en zone bleue, par exemple dans le quartier des Eaux-Vives. Nous avons déjà procédé à la conversion d'un très grand nombre de places de stationnement à durée limitée en places en zone bleue dans l'hyper-centre.

Enfin, dernier point que je voudrais aborder, la desserte en transports publics est très importante au centre-ville, très facile et très performante, et elle le sera de plus en plus. Il ne s'agit donc pas, aujourd'hui – en principe, en tout cas – d'augmenter le nombre de places de stationnement et de mettre ainsi la charrue avant les bœufs, comme toujours.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je suis très content d'avoir écouté ce débat sur le problème de la place du Pré-l'Evêque, parce que cela fait de nombreuses années que nous entendons des interventions à ce sujet. On nous promet de procéder à telle ou telle réalisations, mais quand on connaît le quartier des Eaux-Rives, où les rues sont submergées de voitures et où les habitants vivent dans des conditions difficiles, un peu comme aux Pâquis, il est important de poser encore une fois ce problème.

J'aimerais rappeler un point dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui, pas même dans le cadre des questions au Conseil administratif. Nous avons évoqué le parking P+R de Genève-Plage, mais, depuis de nombreuses années, le département des travaux publics, ainsi qu'il s'intitulait à l'époque, nous avait promis un parking dans la région de Grange-Canal, justement pour régler le problème du P+R et essayer de juguler un peu la circulation qui descend en ville depuis Chêne-Bourg.

J'espère qu'une majorité du Conseil municipal acceptera le renvoi de cette motion en commission, car il est très important qu'elle comporte un paragraphe sur les parkings périphériques. Il ne suffit pas de dire que l'on va construire un parking pour habitants et que ce sera bien, si le reste du quartier des Eaux-Vives est submergé par la circulation de transit. Je pense que la commission chargée

d'étudier cet objet devra entre autres auditionner les personnes qui, au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, s'occupent des parkings périphériques. En effet, nous en parlons depuis des années, mais à part celui de la route des Acacias et celui qui sera situé à Genève-Plage, il en manque un certain nombre à Genève.

On a beau dire qu'il faut interdire les voitures, mais qu'est-ce que l'on propose aux automobilistes pour les encourager à laisser leur véhicule à la périphérie? J'espère que la commission de l'aménagement et de l'environnement va aussi se pencher sur ce problème et qu'il y aura au moins un paragraphe à ce sujet dans le rapport sur la présente motion et une audition d'une personne spécialisée dans le domaine des parkings de périphérie. Vous verrez que cela donnera lieu à une discussion différente et beaucoup plus constructive sur le problème du parking pour habitants aux Eaux-Vives. Il faut espérer que certaines rues – celle des Photographes, de Montchoisy, etc. – puissent être réaménagées afin qui nous rendions ce quartier un peu plus agréable.

Je connais beaucoup d'habitants des Eaux-Vives qui me disent que, si au moins ils disposaient d'un parking public qui leur était destiné afin d'y parquer leur voiture, ils seraient très heureux. J'espère que la commission de l'aménagement et de l'environnement va s'attaquer à ce problème et à celui d'un aménagement pour les véhicules en transit. Et allez donc voir un matin, entre 7 h et 8 h, à la rue Pictet-de-Rochemont, à la route de Chêne ou à la route de Frontenex... vous verrez ce qui s'y passe! Je peux vous dire que les files de voitures sont impressionnantes! Mais que propose-t-on aux automobilistes pour les encourager à désengorger un peu la ville? Si la réponse se trouve dans le rapport de la commission, qui aura fait le travail d'étudier la question, je vous assure que l'ensemble du Conseil municipal sera satisfait.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (1 opposition et 8 abstentions des Verts).

8. Motion de M^{mes} Isabel Nerny, Alice Ecuillon, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Bruno Martinelli: «Pour que l'on attribue la distribution des médailles de chiens aux divers postes municipaux et que ces médailles ne soient plus en aluminium, mais en plastique» (M-304)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'unique guichet de distribution des médailles de chiens se trouve dans le bâtiment des impôts à la Jonction;
- qu'il y a à Genève quelque 20 000 chiens;
- que beaucoup de personnes âgées et de parents qui travaillent doivent se déplacer jusqu'à la Jonction;
- que les communes genevoises distribuent déjà depuis des années les médailles de chiens dans leurs postes municipaux;
- qu'il serait plus intelligent de faire simple au lieu de faire compliqué,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire le nécessaire afin que les divers postes municipaux, tels que ceux des Eaux-Vives, à la rue de Jargonant, des Pâquis, à la rue Amat, de Plainpalais, au boulevard du Pont-d'Arve, des Grottes, à la rue du Midi, et du poste principal, au boulevard Helvétique, distribuent les médailles de chiens aux habitants des divers quartiers cités.

M^{me} **Isabel Nerny** (AdG/SI). Etant donné que le retrait des médailles obligatoires pour chiens à renouveler annuellement n'est possible que durant une période restreinte, du début de décembre au 15 janvier, et que l'unique guichet prévu à cet effet est situé à l'Hôtel des finances, à la Jonction, il n'est nullement aisé aux personnes qui travaillent et à celles qui habitent à l'autre bout de la ville de s'y rendre. Il serait donc judicieux de faire en sorte que cette distribution puisse se faire dans les divers postes de police, comme cela se pratique déjà depuis longtemps dans les communes de notre canton. Le guichet dont je viens de parler étant ouvert de 8 h 30 à 16 h, il ne reste aux personnes qui travaillent qu'à effectuer ce déplacement pendant l'heure des repas pour s'y rendre.

Ayant eu quelques contacts à ce sujet avec des agents municipaux, j'ai réalisé qu'eux-mêmes estimeraient ce changement aisément réalisable et très pratique.

En outre, pourquoi changer la matière des médailles pour chiens? Simple-ment parce que l'aluminium noircit très rapidement en s'oxydant, qu'il salit et

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6723.

qu'il peut à la longue présenter une légère toxicité, ce que m'a confirmé un éminent spécialiste en métaux divers, membre du Conseil municipal. Si la médaille actuellement en aluminium était en plastique, le coût n'en serait pas plus élevé. Il ne serait plus nécessaire de rechercher chaque année une forme différente prouvant l'acquiescement de l'impôt, mais il suffirait simplement de changer la couleur de la médaille.

Il m'a aussi été confirmé à l'Hôtel des finances que de nombreuses personnes se plaignent de la mauvaise qualité de ces médailles en aluminium et que, d'ailleurs, la direction se demande depuis quatre ans par quoi les remplacer, sans qu'une décision n'ait été prise jusqu'à présent.

Pour conclure, bien que je sois consciente que ce qui se rapporte aux chiens ne passionne pas spécialement cette distinguée assemblée – mais ceux-ci sont tout de même 22 000 dans notre canton et rapportent aussi quelques petits sous – je demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que vous ayez la gentillesse de soutenir cette motion. Vous seriez des «chouquinets», merci!

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Mon intervention sera extrêmement brève, car je voudrais juste dire que j'adhère tout à fait aux propos de notre collègue Isabel Nerny.

Préconsultation

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Afin de faciliter la vie des gens et pour autant que cette motion soit réalisable sans coût supplémentaire pour la Ville de Genève, les radicaux l'accepteront. Toutefois, étant donné qu'il s'agit avant tout d'un impôt cantonal et qu'il appartient à l'Etat de déterminer la matière utilisée pour la fabrication des médailles pour chiens, nous prions les motionnaires de s'adresser directement au Conseil d'Etat pour qu'il exécute leur demande.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai une proposition moderne à faire aux motionnaires: l'implantation d'une puce sur les chiens!

M. Gérard Deshusses (S). Il est vrai que le sujet de la motion que nous étudions en ce moment est très peu important, mais c'est tout de même le confort des

Motion: distribution des médailles de chiens

propriétaires de chiens qui est en jeu. Si on peut leur faciliter la vie, pourquoi ne pas le faire? Nous sommes parfois suffisamment critiques à leur égard, par conséquent, si nous pouvons agir en leur faveur et, finalement, favoriser aussi l'ensemble de la population, il n'y a aucune raison de ne pas le faire.

En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec M^{me} Hämmerli-Lang et nous pensons que le Conseil administratif peut servir d'intermédiaire auprès du Grand Conseil; il n'y a aucun problème à cela. Le groupe socialiste votera donc cette motion.

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais brièvement dire à M. Lathion qu'il ne faut pas confondre la puce, qui sert à marquer l'identification du chien, et la médaille. C'est différent. Depuis l'année passée, la puce électronique servant à reconnaître le chien, ou un matricule gravé dans l'oreille des bêtes, est obligatoire. La médaille en aluminium, elle, est vendue pour 80 francs. Je suis d'accord que l'on prévoit de la distribuer ailleurs qu'à l'Hôtel des finances, mais il ne faudrait pas que cela occasionne une augmentation de son coût à 100 francs et plus, sous prétexte qu'elle serait dorénavant en plastique. Néanmoins, je vous rappelle, au cas où cette motion serait motivée par les principes de l'Agenda 21, que, si l'aluminium est de l'énergie grise, le plastique, lui, est de l'énergie noire!

M. Damien Sidler (Ve). Cette motion ne passionne pas vraiment les Verts, mais enfin, j'aimerais quand même faire une remarque à son propos. Il me semble que son titre nous propose deux idées, mais l'invite une seule. Les motionnaires ont peut-être oublié d'ajouter dans l'invite que nous allons aussi voter pour ou contre l'instauration de la médaille en plastique; en tout cas, je n'en trouve pas mention dans leur texte. Je signale cela pour que nous ne reprenions pas une deuxième fois ce débat qui ne nous passionne vraiment pas.

Le président. Monsieur Sidler, proposez-vous formellement un amendement?

M. Damien Sidler. S'il le faut, oui, mais si un motionnaire peut apporter la modification adéquate lui-même, ce sera encore mieux!

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et des Verts).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire le nécessaire afin que les divers postes municipaux, tels que ceux des Eaux-Vives, à la rue de Jargonant, des Pâquis, à la rue Amat, de Plainpalais, au boulevard du Pont-d'Arve, des Grottes, à la rue du Midi, et du poste principal, au boulevard Helvétique, distribuent les médailles de chiens aux habitants des divers quartiers cités.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion et Jacques Finet: «Groupes de travail et de concertation: qui, quoi, pourquoi, comment?» (M-306)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les départements municipaux, en particulier celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mettent, à juste titre, un point d'honneur à consulter la population sur les projets à l'étude;
- la composition et la représentativité des groupes de travail et de concertation ne sont connues que pour autant que des conseillers municipaux en fassent expressément la demande en commission;
- des décisions concernant l'ensemble des citoyens sont prises sur la base des recommandations de ces groupes de travail,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- pour les groupes de travail et de concertation existant à ce jour
 - à en publier la liste;
 - à publier la liste de leurs membres, ainsi que le titre auquel ces personnes en font partie, et, dans le cas de représentations d'associations, à indiquer la date de création de l'association ainsi que le nombre de ses membres cotisants;

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6845.

Motion: groupes de travail et de concertation

- pour les groupes de travail et de concertation futurs
 - à informer le Conseil municipal de leur création ainsi que des personnes et associations invitées à y participer;
 - à rendre les procès-verbaux de leurs séances accessibles aux conseillers municipaux qui en font la demande.

M. Jacques Finet (DC). Voilà un sujet qui risque de fâcher; je vais essayer d'être le moins polémique possible. J'ai regardé dans le dictionnaire la définition du verbe «se concerter», qui est la suivante: «Se mettre d'accord pour agir ensemble». Le Parti démocrate-chrétien n'est pas tout à fait certain que ce terme soit compris dans ce sens à la Ville. Un certain nombre d'exemples prouvent le contraire.

J'en cite un au hasard, mais je pourrais en évoquer nombre d'autres. Prenons par exemple le problème de la circulation aux Eaux-Vives. M. Pattaroni a dit lui-même tout à l'heure qu'il a participé à une séance de consultation et à un groupe de concertation aux Eaux-Vives. Il faut savoir qu'il existe un projet consistant à diviser le quartier des Eaux-Vives en quatre zones absolument indépendantes et ne communiquant pratiquement pas entre elles, car la rue des Eaux-Vives serait bloquée. Une information à ce sujet a été donnée aux habitants du quartier et il leur a été proposé de participer à un forum. Etrangement, un certain nombre de personnes opposées au projet – elles sont d'ailleurs venues nous le dire – ont demandé à participer au groupe de concertation mais elles n'ont été convoquées qu'à sa huitième séance, c'est-à-dire à l'antépénultième, je crois.

Entre-temps, un certain nombre de réunions avaient eu lieu, mais nous n'avons jamais réussi à apprendre officiellement de l'administration municipale qui étaient leurs participants: nous avons su, par la bande, qu'il y avait généralement trois ou quatre habitants du quartier sur quinze à vingt personnes présentes. La majorité de ces dernières étaient soit des fonctionnaires de la Ville, soit des gens du bureau d'ingénieurs spécialisés, Citec SA, mandaté par la Ville pour se charger du rapport concernant le quartier des Eaux-Vives.

Après cela, les habitants se sont réveillés – je reconnais qu'ils auraient peut-être pu le faire plus tôt – et ils ont fait circuler une pétition, la P-64, qui a recueilli plus de 2500 signatures. Celle-ci a été examinée par la commission des pétitions – j'y étais – mais, fait extraordinaire, on nous a alors expliqué que 2500 signatures ne voulaient rien dire et n'étaient pas représentatives, étant donné que le Touring Club Suisse (TCS) y figurait et que son fichier avait été utilisé dans ce cadre. Voilà comment on conçoit la concertation à la Ville de Genève!

En outre, nous avons entendu le magistrat Ferrazino nous expliquer qu'il y avait effectivement eu certains désaccords à propos de ce projet d'urbanisation

aux Eaux-Vives, le découpage en quatre zones n'étant pas du goût de tout le monde, et que ce projet était donc momentanément gelé. Quelques secondes après, son collaborateur, présent également, avait ajouté: «Nous allons quand même revenir vous présenter une nouvelle demande de crédit d'étude pour un projet où les quatre zones figureront à nouveau.» Quant à moi, je trouve cette manière de faire de la concertation un peu bizarre!

Je cite un autre exemple, celui de la rue de Contamines. Il paraît, on me l'a raconté, car je n'étais pas au courant, qu'une demande avait été déposée pour sécuriser cette rue, sous prétexte que les voitures montaient sur le trottoir pour écraser les gamins, enfin, c'était atroce, absolument atroce! (*Rires.*) D'ailleurs, il y a encore des traces de sang partout! Pour arrêter cette horrible boucherie, un certain nombre de personnes ont fait circuler une pétition... J'habite dans le quartier et je vous signale que l'on ne m'en a pas informé. Par contre, j'ai ici un papillon affiché le jour de l'inauguration de cet aménagement et qui dit: «Une rue de Contamines enfin plus agréable à vivre».

J'ai regardé sur ce papillon qui avait participé à ce mouvement. On peut y lire qu'il s'agit du groupe de parents d'élèves de l'école de Contamines, du groupe pétitionnaire pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants, et de l'Association d'habitants Villereuse-Terrassière. Je me suis renseigné et j'ai constaté que l'Association d'habitants Villereuse-Terrassière et le groupe de parents d'élèves de l'école de Contamines comportaient les mêmes membres. Je ne sais pas si ce sont également les mêmes dans le groupe pétitionnaire, mais c'est tout de même étrange!

En ce qui concerne le groupe de parents d'élèves, je me suis permis de téléphoner à l'école de Contamines pour demander quelles étaient les associations de parents d'élèves inscrits dans cette école. On m'a répondu qu'il y avait une association de parents d'élèves comptant 400 membres. J'ai demandé son nom et on m'a indiqué qu'elle s'appelle «Association des parents d'élèves des écoles de Champel-Contamines». J'ai ensuite demandé ce qu'était le groupe de parents d'élèves. On m'a répondu qu'il s'agissait d'un groupe de sept ou huit parents, créé il y a trois ans, qui s'est sabordé depuis. Le directeur de l'école m'a dit que, quand le corps professoral a eu des réunions avec eux, il était plus nombreux qu'eux!

Là encore, je constate que la concertation se fait avec les gens qui arrangent certains – devrais-je dire le magistrat? – ou, en tout cas, qui correspondent à une certaine sensibilité. Je considère que cela n'est pas très normal.

Nous demandons simplement que, quand il existe des instances de concertation, on nous dise qui y représente quoi et combien de personnes sont ainsi représentées. Puisque 2500 signatures pour une pétition ne valent rien, que l'on nous explique pourquoi un groupe de sept personnes a un tel poids!

M^{me} Alexandra Rys (DC). La richesse d'un quartier vient essentiellement du désir, de la volonté des habitants d'améliorer leur environnement, de participer à la vie de ce quartier, d'agir, d'y promouvoir les animations, les diverses activités. Nous nous en rendons bien compte en commissions quand nous auditionnons tel ou tel représentant d'association à propos de certains projets. Ces personnes viennent avec une parfaite bonne foi nous exposer leurs désirs, leurs rêves parfois, leur manière d'envisager leur vie et leur ville. Cela, naturellement, nous l'apprécions beaucoup et nous le respectons éminemment.

Au contraire, nous avons souvent remarqué lors de ces auditions que, lorsque nous demandons à un représentant de l'administration de nous expliquer qui sont les personnes et les associations participant à tel ou tel groupe de travail, de concertation – le vocabulaire dans ce domaine varie souvent – le fonctionnaire en question est incapable de nous répondre. Nous voulons croire, naturellement, qu'il ne s'agit pas d'une volonté de nous cacher quoi que ce soit, mais il nous apparaît qu'il n'est pas normal qu'un groupe de travail établi n'ait pas une liste de participants bien définie.

Nous demandons donc simplement que, à partir d'aujourd'hui, pour les groupes de travail existants ou futurs, l'on puisse d'emblée dire aux commissaires quelles associations y sont représentées, par qui, quelle est la nature de ces associations et leur représentativité. Nous pensons que cela évitera beaucoup de questions répétitives en commissions et suffira parfois, d'une manière extrêmement simple, à lever des doutes souvent infondés concernant la bonne foi des personnes auditionnées.

Le président. Madame Rys, je vous ai écoutée attentivement. Vous parlez de commissions, mais pourriez-vous me signaler à laquelle vous souhaitez renvoyer cet objet?

M^{me} Alexandra Rys. Au Conseil administratif, Monsieur le président!

Préconsultation

M. Roman Juon (S). C'est un comble que le Parti démocrate-chrétien nous parle de représentativité! Quand on pense à ce qu'il représente ici, dans notre République, et dans le monde entier, par l'intermédiaire du Vatican! Parlons-en, de la représentativité! Mais revenons à notre petite province.

Mon expérience professionnelle me permet d'intervenir ce soir à ce sujet car, durant vingt ans – déjà au début, à la demande de M. Guy-Olivier Segond – j'ai

pratiqué la concertation concernant les places de jeu, et nous en avons réalisé cent. Je peux vous dire que, lors des séances de concertation, certains soirs, il y avait trois personnes, et d'autres fois cent! Comment arriver à convaincre les participants de sélectionner ceux qui peuvent venir ou pas? Je crois que ce serait une erreur!

A l'époque de M. Ketterer, notre ancien conseiller administratif et maire, très peu d'informations filtraient; petit à petit, avec M^{me} Burnand, M. Guy-Olivier Segond, puis ensuite MM. Ferrazino, Tornare et le Conseil administratif actuel in corpore, la situation a fortement changé. Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, vous cherchez vraiment la petite bête, alors qu'il n'est pas facile d'organiser cette concertation! Vous-mêmes, vous ne faites qu'assister à ces séances, et il est vrai que l'on peut parfois en manquer une, quand on n'a pas reçu la convocation; on peut se demander, d'ailleurs, qui s'y rend exactement, car c'est une habitude un peu informelle, et qui doit le rester. Si nous commençons à formaliser comme vous le souhaitez, nous pourrions aussi, comme quelqu'un me le soufflait tout à l'heure, mettre des médailles en plastique comme celles des chiens aux citoyens habilités à venir à une séance de consultation, ceux qui en ont le droit parce qu'ils représentent une association, etc.

Je me souviens du cas, à l'époque – il s'agissait à nouveau d'un membre du Parti démocrate-chrétien – de l'ancien juge du Tribunal administratif, M. Lanfranchi, au demeurant une personne que j'admirais et que j'appréciais beaucoup. Il n'empêche que c'était lui qui, à l'occasion d'un procès, avait exigé que toutes les associations faisant partie de la Fédération des associations de quartier montrent leur fichier. Je pense notamment au cas de l'Arbalète, dont M. Guy Fontanet était l'avocat. Ces associations ont dû montrer patte blanche, car le Tribunal administratif l'exigeait.

Ce que vous voulez en fait, vous, les motionnaires, c'est un Etat policier: «Ville de Genève, ville de police»! Le temps des fichiers municipaux arrive; cela devient de la folie! Voulez-vous vraiment que la Ville de Genève devienne une ville policière? Nous, nous ne le voulons pas! Je crois que la situation fonctionne relativement bien ainsi, on peut l'améliorer, mais c'est tout!

Vous demandez la liste des membres d'associations... mais c'est inadmissible! Si je m'inscris dans une association ou adhère à une religion, par exemple, je ne veux pas que l'on donne mon nom! Je serai alors représenté par un comité, par son président ou sa présidente, mais l'association n'a pas à donner le nom de ses membres!

En deuxième lieu, comme vous l'avez déjà fait par l'intermédiaire de l'une de nos collègues à la commission des travaux, vous demandez que les associations nous remettent leurs procès-verbaux. C'est Alice Ecuivillon qui est à l'origine de

Motion: groupes de travail et de concertation

cette demande. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Il n'est déjà pas facile de motiver les citoyens et les citoyennes pour les faire venir à une séance de concertation, car ils n'en ont souvent pas le temps ou alors ils n'osent pas. Mais s'ils viennent pour intervenir et que leurs propos sont rendus publics, puisque, selon une telle demande, ils seraient transmis au Conseil municipal, ce n'est pas normal, alors que vous, conseillers municipaux, vous ne voulez pas que l'on divulgue ce que vous déclarez dans le cadre d'une commission, considérant que c'est l'affaire de cette dernière et non un discours public.

Il faut savoir ce que l'on se veut! Votre demande est inadmissible, et nous ne pouvons pas jouer à la police comme vous le souhaitez.

J'aimerais quand même vous citer un exemple. Il est vrai qu'il y a des séances de concertation qui rassemblent entre deux et sept personnes, comme vous le dites, mais vous vous êtes bien gardés, les démocrates-chrétiens, de signaler que le forum de Saint-Jean, qui fonctionne fort bien, réunit au minimum entre 100 et 250, voire 300 personnes. C'est beaucoup! M^mc Ecuwillon, qui aime bien que l'on parle d'elle – elle le mérite! – assiste elle-même à ces séances et elle se rend parfaitement compte qu'elles fonctionnent très bien, avec des sous-groupes. Dans certains quartiers c'est le cas, dans d'autres moins, et c'est tout! Néanmoins, la concertation avance.

Pour terminer, j'aimerais encore mentionner un exemple, puisque nous sommes plusieurs ici à être allés à Porto Alegre il y a deux ans et l'année passée... (*Brouhaha*.) Il n'empêche que c'est l'une des villes du monde qui sont exemplaires dans le domaine de la concertation. Je vous cite deux chiffres à ce propos: il s'agit d'une ville de 1,5 million d'habitants et qui est divisée en 16 quartiers d'environ 1400 habitants chacun. Les réunions de quartier comptent une centaine de participants. Proportionnellement, on fait donc mieux chez nous.

Alors, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, arrêtez de pleurer à ce sujet et sachez que nous refuserons cette motion, car nous ne voulons pas une municipalité policière.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je souris un peu quand j'entends le groupe démocrate-chrétien s'en prendre à la concertation... A laquelle? Je vous le demande! A celle, bien sûr, qui est menée dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie! Et par qui? Je vous le donne en mille: par M. Christian Ferrazino, comme de juste. Je souris, car, s'il y a un domaine qui appartient bien à la gauche et qui est mené de façon exemplaire par ce magistrat, c'est bien celui de la concertation en ce qui concerne les plans d'aménagement et les constructions en ville.

En lisant la motion démocrate-chrétienne, on a l'impression de se trouver face à un protocole d'investigation de la CIA. Mais enfin, qu'est-ce à dire? Que demande cette motion? La liste de tous les groupes de travail et de concertation, la liste de leurs membres, à quel titre ils en font partie, s'ils sont à jour dans le paiement de leurs cotisations, les procès-verbaux des réunions d'associations d'habitants, l'âge du capitaine, la taille de sa dernière verrue plantaire, ou même le nom de ses maîtresses! On se croirait revenus au temps de Ceaucescu! (*Brouhaha.*) Cela me rappelle certains problèmes que ma sœur avait connus en Roumanie il y a quelques années, et dont on parle encore dans les chaumières.

On dit que le ridicule ne tue pas, certes, mais le groupe démocrate-chrétien outrepassé ici complètement son rôle et se met à la place de la CIA et du KGB réunis. Quelle façon ridicule de s'en prendre à la concertation! Les associations, en particulier quand elles ne touchent aucune subvention, ont droit, me semble-t-il, au respect de leur sphère privée, et chacun sait que les choses bougent beaucoup dans le domaine associatif. Alors, non! nous n'allons pas ajouter, pour les beaux yeux inquisiteurs du Parti démocrate-chrétien, une quatrième tour Eiffel de papier, bientôt recyclée, aux trois autres dénoncées par l'Agenda 21, qui sont produites par l'administration municipale! Nous n'acceptons pas de connaître la pilosité ou la qualité des couronnes dentaires de tel ou tel membre d'une association. Nous nous y refuserons, car nous respectons l'engagement de ces personnes et nous ne voulons pas les décourager.

Voilà les raisons pour lesquelles nous vous invitons, chers collègues, à refuser fermement la motion du groupe pour le développement du contrôle intrusif des associations, le PDCIA... Ah, pardon, excusez-moi, où ai-je la tête, le Parti démocrate-chrétien, bien entendu!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pensais bien que cette motion allait me concerner d'une manière ou d'une autre, mais je ne pensais pas que ce serait de manière aussi élogieuse. Je voyais venir davantage de critiques, mais, apparemment, le groupe démocrate-chrétien se montre réservé aujourd'hui. Cependant, quand il parle de concertation, il suffit de lire le titre de cette motion pour comprendre ce qu'il veut savoir: il ne fait que demander qui, quoi, pourquoi, comment... Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, vous avez limité là les questions, et M. Finet les a reprises tout à l'heure. Nous avons compris qu'il y avait ceux qui posaient des questions et ceux qui essayaient d'apporter des réponses, et on voit finalement qui se situe dans quel camp.

Monsieur Finet, comme vous l'avez dit tout à l'heure, quand vous faites une motion sur la concertation, vous commencez par ouvrir votre dictionnaire. Bon! Vous en avez le droit, mais il y en a d'autres qui, eux, savent de quoi ils parlent, et

Motion: groupes de travail et de concertation

qui n'ont pas besoin d'ouvrir leur dictionnaire pour connaître la signification de la concertation, car ils la pratiquent. Celui qui vous parle est dans ce cas. Nous n'avons pas de méthode de concertation toute faite, ni de recettes que nous entendons développer par-ci par-là, mais nous avons le mérite d'inviter nos habitants à participer à l'aménagement de leur quartier.

D'ailleurs, Monsieur Finet, vous auriez dû écouter M. Pattaroni au cours du précédent débat, lorsqu'il a dit qu'il n'a pas manqué une seule des séances de concertation que mes services ont organisées dans son quartier...

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Il faut le fichier!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. C'est donc vous dire que votre collègue de parti a lui-même confirmé non seulement l'efficacité des séances de concertation que mon département organise, mais la large ouverture de celles-ci, puisqu'un digne représentant de votre parti en est l'un des piliers permanents, ce que j'apprends ce soir. C'est là un grand scoop! Je constate que, au sein du Parti démocrate-chrétien, il y a ceux qui se posent des questions, comme M. Finet, qui nous fait des motions à ce sujet, et ceux qui participent à nos séances de concertation – bravo, Monsieur Pattaroni!

Nous n'allons pas y passer la soirée, mais je dois encore ajouter quelques propos à ce sujet. Monsieur Juon, vous avez laissé entendre le sort que vous vouliez réserver à ce projet de motion, et je crois que c'est celui qu'elle mérite, vous avez eu raison de le relever. Pour répondre à vos questions, Monsieur Finet, je vous dirai tout simplement de contacter M. Unger, conseiller d'Etat du Parti démocrate-chrétien, car il a, lui, déjà commencé à y apporter des éléments de réponse. En effet, il a proposé – d'entente avec la Ville de Genève, d'ailleurs – de lancer des actions de proximité dans certains quartiers de la ville sur des problèmes liés à la santé, conscient qu'il est nécessaire non seulement d'y associer les habitants, mais également de leur permettre d'intervenir directement sur un facteur aussi important que la santé, qui nous concerne tous.

Par conséquent, au lieu de mener de longs débats ce soir, nous pouvons vous dire que, en ce qui nous concerne, nous continuerons à déployer nos larges séances de concertation sur tous les projets que nous lançons et, si vous avez encore quelques questions à poser, Monsieur Finet, n'hésitez pas à les adresser à M. Unger. Il ne manquera certainement pas de vous répondre de manière très pertinente, puisque nous sommes convaincus que le travail que nous menons avec l'Etat et la commune de Meyrin, ainsi qu'avec les habitants de nos quartiers dans le cadre de cette démocratie de proximité est tout à fait pertinent. (*Applaudissements.*)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je trouve que cette motion a quelque chose de positif en tout cas pour une personne dans cette assemblée, M. Finet, qui habite un quartier depuis quelques années, j'imagine, mais qui ignore qu'il y a des associations d'habitants, qui ne connaît pas celles de parents d'élèves ni le groupe pétitionnaire qui travaille au sujet de la route de Malagnou depuis trois ans. Je suis heureuse, Monsieur Finet, que vous débarquiez enfin dans votre quartier et que vous vous rendiez compte que, effectivement, les mêmes personnes sont parfois membres de plusieurs associations, parce que ce sont elles qui travaillent, qui s'engagent. Il s'agit souvent de femmes, de mères de famille concernées par les problèmes de sécurité.

Il y a deux ans, deux enfants ont été renversés sur la route de Contamines, et c'est suite à cet accident grave que le groupe de parents d'élèves de l'école du même nom s'est mobilisé pour travailler sur l'aménagement de cette rue. Les mères de famille s'occupent souvent en priorité des questions de sécurité, ensuite, après quelques réunions et discussions, leur champ de travail commence à s'élargir vers d'autres problématiques.

Monsieur Finet, c'est avec beaucoup de mépris que vous traitez ces personnes qui travaillent depuis des années dans ces différentes associations. Je m'étonne que vous ayez besoin d'aller enquêter auprès d'un directeur d'école, d'ailleurs, je ne savais pas qu'il y en avait un à l'école de Contamines! Il y a un maître principal, lequel fut d'ailleurs fort content lorsque l'association de parents d'élèves a décidé de demander à certains conseillers municipaux de déposer une motion pour la réalisation de travaux dans les salles de gymnastique de son école, où l'on ne pouvait plus se réunir. Je pense donc que les enseignants sont eux aussi satisfaits du travail que font certains parents – pas tous, c'est vrai, parce que tout le monde ne s'engage pas, dans notre société!

D'ailleurs, Monsieur Finet, on sait avec combien de voix vous avez été élu sur la liste du Parti démocrate-chrétien pour représenter la population ici ce soir, alors, soyez modestes! Il est vrai que nous ne sommes pas toujours très nombreux dans les réunions de concertation, mais elles sont extrêmement importantes, car elles permettent d'aboutir à des projets; si les gens ne se mobilisent pas à leur rencontre, c'est bien qu'ils sont d'accord! Ces projets permettent une meilleure qualité de vie et davantage de sécurité à la rue de Contamines, en l'occurrence, où se produisent souvent des accidents, et ce sera peut-être aussi le cas sur la route de Malagnou. Monsieur Finet, j'espère que, à partir de ce soir, nous vous verrons peut-être de temps en temps dans l'une ou l'autre de ces associations de notre quartier... (*Applaudissements.*)

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical soutiendra cette motion, mais je voudrais souligner un point étrange. Je ne vous attaquerai pas personnellement,

Monsieur Ferrazino, mais il semble que, dans le projet de budget 2003 que nous voterons dans la plus grande joie le 7 décembre prochain, que nous y soyons favorables ou opposés – nous serons ravis de nous retrouver dans cette enceinte pendant presque vingt-quatre heures – il y ait toujours quatre demi-postes pour du personnel chargé de la concertation. L'existence de ces quatre demi-postes – je vois M. Mino confirmer mes dires d'un signe de tête – est tout de même due à l'Alternative. Cela signifie-t-il que l'Alternative n'a pas confiance en la manière de ses magistrats ou de leurs services de procéder à la concertation? Voilà une question à se poser. Pour quelle raison ces quatre demi-postes ont-ils été créés?

J'en viens maintenant à la concertation. M. Finet a parlé tout à l'heure d'une pétition aux Eaux-Vives. Je vous rappelle que celle-ci avait recueilli 2644 signatures de personnes «toutes malhonnêtes», selon les dires de certains et surtout du magistrat chargé de l'urbanisme genevois. Je trouve donc scandaleux les propos de M^{me} Keller Lopez, alors que M. Finet lui-même n'a pas eu l'audace de qualifier ces associations de «malhonnêtes», comme certains magistrats le font lors des séances de commissions. Il est vrai, Monsieur Ferrazino, que les procès-verbaux de ces séances sont bien cachés, mais en lire un exemplaire complet serait fort intéressant, et nous pourrions une fois le faire ensemble! Je vous amènerai ces documents lors de notre prochaine séance plénière de samedi matin, et vous verrez que certaines contradictions y apparaissent. La preuve: M. Pattaroni n'était pas présent à toutes les séances, d'après ces procès-verbaux.

M. Georges Queloz (L). Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour répondre à M. Juon... De toute façon, depuis quatre-vingt-deux ans, nous avons l'habitude de voir son nom figurer dans toutes les associations et dans tous les quartiers, à croire qu'il habite partout à la fois... Ce n'est pas cela qui nous dérange. Si le groupe libéral entend soutenir la motion de nos collègues démocrates-chrétiens, c'est parce qu'il ne craint pas de mettre le sujet sur la table et d'en discuter.

A plusieurs reprises, et pas plus tard qu'hier soir à propos du rapport PR-174 A de la commission des travaux traitant de la nouvelle proposition d'aménagement de la rade qui nous a été faite, j'ai justement précisé, concernant ce projet, qu'il ne s'agissait pas simplement de faire de la concertation, qui est en général de l'information. Si, en plus, tout se passe comme vous le prétendez, Monsieur Ferrazino, en parfaite bonne et due forme et en toute transparence, eh bien, vous ne devez pas avoir le souci de parler de cela. Cependant, je crois qu'on confond trop souvent les notions de «concertation» et d'«information», alors que ce qu'il faut faire, c'est demander plus souvent la participation à la réalisation d'un projet à des gens qui sont précisément compétents pour le réaliser. Aussi,

aujourd'hui, le groupe libéral souhaite-t-il que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif, mais mon collègue Jean-Marie Hainaut a demandé la parole pour vous proposer un amendement.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Je n'avais pas du tout l'intention de m'exprimer sur le sujet débattu, parce que je l'évoque régulièrement à la commission des travaux, comme l'a relevé M. Roman Juon. J'aimerais tout de même lui répondre, parce qu'il a émis certaines insinuations à mon sujet. Il fait probablement de la projection en prétendant que j'aime que l'on parle de moi, car, en ce qui me concerne, j'aime parler, mais de ce que je connais, Monsieur Juon, pas de n'importe quoi et à tous vents.

Puisque le groupe socialiste et les socialistes dans le monde entier sont si forts, par rapport aux démocrates-chrétiens, je rappellerai que, lors des élections de 1999, ils ont perdu six sièges. S'ils étaient si forts, ils en auraient gagné six! Ils en avaient dix-huit et n'en ont plus que douze. (*Brouhaha.*) Je regrette, Mesdames et Messieurs, soyez corrects!

Le président. Je prie le groupe socialiste de se taire et M^{me} Ecuivillon de s'adresser au président.

M^{me} Alice Ecuivillon. Comme cela a été indirectement évoqué par M. Juon dans son intervention de tout à l'heure, avant M. Ferrazino, c'étaient les socialistes qui dirigeaient le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, avec M. Ketterer qui est resté longtemps, puis M^{me} Burnand. Je crois donc, Mesdames et Messieurs les socialistes, que vous feriez bien de vous regarder un peu dans le miroir!

La concertation ne me gêne pas du tout, bien au contraire! Je me suis rendue à plusieurs reprises au forum de la Maison de quartier de Saint-Jean et je n'y ai jamais vu 300 personnes en tout cas! Mais, comme je porte des lunettes, je ne vois peut-être pas très bien... J'ai vu un certain nombre de participants, une petite centaine environ, mais vous enjolivez la situation en en mentionnant 200 ou 300. Mais là n'est pas mon propos.

Il s'agit de savoir ce que l'on fait de la concertation. J'évoque cela ce soir pour rappeler à M. Ferrazino – mais il le sait très bien, car il a bonne mémoire –

Motion: groupes de travail et de concertation

que je lui en ai parlé récemment concernant la place Sturm. Il est bon de faire de la concertation et d'organiser des séances d'information, mais, si seules trois ou quatre personnes parmi une centaine de présents s'expriment, je ne trouve pas très normal de prétendre ensuite que «les gens étaient d'accord», alors que chaque intervenant a parlé d'un sujet différent. Sur ce point, je sais que j'ai l'appui de certains représentants de la gauche, qui l'ont d'ailleurs dit clairement en d'autres lieux. La question que j'avais posée à M. Ferrazino consistait à savoir s'il y avait eu un vote à l'issue de la réunion. Le magistrat savait bien que je savais qu'il n'y en avait pas eu, puisque j'étais présente à cette fameuse réunion. Je trouve que c'est justement l'usage que l'on fait de la concertation qui est contestable.

Personnellement, mes chers collègues, je n'ai pas besoin de savoir qui était présent à une séance de consultation. Par contre, je trouve qu'il est correct de demander à connaître le nombre de personnes qui y ont assisté et, s'il y a eu vote, le détail des voix pour ou contre le projet présenté. Mais de hauts fonctionnaires, et même M. Ferrazino, utilisent comme argument le fait qu'ils ont consulté les gens et qu'ils étaient d'accord avec tel ou tel projet qu'ils leur ont soumis, ou opposés à tel autre; c'est cela que je ne trouve pas normal.

M^{me} Alexandra Rys (DC). L'agilité de la gauche m'impressionne. Je demande une liste d'associations participant aux groupes de travail, et l'on me répond: «Horreur, Etat policier!» Quant aux membres de ces associations, on peut tout de même savoir si c'est leur président, leur vice-président ou leur trésorier respectifs qui les représentent! Ne me faites pas croire que vous ne comprenez pas le français dans ma demande!

En tout cas, je vous remercie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, parce que, avec vos cris d'orfraie, vous m'avez ouvert les yeux. Jusqu'à ce soir, je pensais que la concertation était un processus certes un rien bricolé mais néanmoins valide; mais vous vous opposez si fermement à ce que l'on sache quelles sont les associations qui participent à ces groupes de travail que cela ne peut avoir qu'une seule signification, une seule conclusion possible: votre concertation est un processus vicié, et vous avez «la trouille» que cela soit révélé à tous les Genevois! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je pense qu'il y a beaucoup d'exagération et de déformation dans la façon dont cette motion a été perçue par certains. Personnellement, je n'ai pas de leçon de concertation à donner à M. Ferrazino, car je crois qu'il fait son travail. Je suis très étonné de la manière dont cette motion est

accueillie, notre principal souci étant tout simplement celui de la transparence quant à la représentativité des groupes de travail en vue d'éviter certaines dérives. Certains groupes se forment, en effet, parfois au gré d'intérêts très particuliers. Je suis donc fort surpris que tout le monde soit offusqué ce soir. Néanmoins, je pense que nous pourrions quand même parvenir à un consensus, quitte à adopter des amendements pour éviter les dérives que nous constatons souvent lors des auditions dans les commissions.

M. Jacques Finet (DC). Je ne vais pas «remettre la compresse» à ce sujet, mais je voudrais quand même rappeler un petit épisode qui s'est produit alors que le rapport final n'était pas encore entre les mains des participants à la commission des zones piétonnes. Une conférence de presse de la Ville de Genève a été organisée pour expliquer ses décisions consensuelles; elle a valu au magistrat concerné une lettre recommandée du Conseil d'Etat dénonçant ces pressions inadmissibles. Sans commentaire...

M. Jean-Marie Hainaut (L). Si les réactions sont si vives sur les bancs d'en face, c'est parce que le Parti démocrate-chrétien a touché juste, là où cela fait mal. On peut se demander aujourd'hui où est passé le sacro-saint principe de la transparence auquel nous adhérons également et qui avait donné lieu notamment au projet d'arrêté PA-17 de l'Alternative; nous en parlerons peut-être un de ces prochains mois.

Heureusement, nous nous apercevons aujourd'hui que ce désir de transparence sur les bancs de l'Alternative a donné lieu à un souci de protection de la sphère privée, une autre valeur à laquelle nous sommes également attachés; je dois dire néanmoins que c'est peut-être la seule satisfaction que nous ayons reçue de la gauche au cours de ce débat ce soir. En ce qui concerne ce souci de la protection de la sphère privée que nous avons l'habitude d'être les seuls à défendre, sur les bancs de l'Entente, je peux penser – et je le souhaite – que, dans le futur, nous aurons désormais des alliés sur lesquels nous pourrions compter pour agir de manière ferme et efficace.

A ce propos toujours, j'ai une seule remarque critique à formuler à l'égard de la motion M-306 du Parti démocrate-chrétien, qui, je le répète, touche juste, et je pense qu'elle devrait être suivie d'effet. Dans un souci de proportionnalité, si l'on peut effectivement considérer que la publication de la liste des groupes de travail et de concertation est un élément nécessaire, celle de leurs membres n'est pas forcément indispensable. C'est pour cette raison que je souhaite proposer l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième partie de la première invite, soit le texte allant de «à publier la liste de leurs membres» jusqu'à «... le nombre de ses membres cotisants».

Cela nous permettra d'avoir connaissance de la liste des groupes de travail et de concertation, ce qui nous semble nécessaire, mais en nous dispensant de la deuxième partie de la demande stipulée dans cette motion, à savoir la publication de la liste de leurs membres et le titre auquel ces personnes en font partie. Cela se comprend d'autant plus que, en principe, pour toute association, il existe normalement un certain nombre de moyens de publicité déjà connus, que ce soit par le biais d'inscriptions au registre du commerce ou par celui du futur projet d'arrêté PA-17, lorsque le Conseil municipal l'aura voté, ce qui obligera en tout cas toutes les personnes de ce cénacle liées de près ou de loin à ces associations à le déclarer ouvertement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Après cette intervention technique, il nous faut revenir sur la concertation elle-même. M. Zaugg nous a dit qu'il y avait lieu de tresser des couronnes de laurier à notre magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à l'égard de la concertation qu'il mène. Premièrement, il y a lieu de dire que ce dernier n'est qu'un exécutant d'une loi fédérale; en effet, la concertation n'est pas prévue par la politique de M. Ferrazino, mais par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il s'agit donc d'une obligation à l'égard de laquelle tout magistrat qui l'a précédé a dû se soumettre et que tout magistrat qui lui succédera – j'espère que cela ne tardera pas – ne manquera pas de respecter à son tour. Il s'agit donc d'une procédure strictement légale qu'il convient d'appliquer.

Le deuxième aspect que je souhaite aborder est le suivant: il s'agit de savoir à quoi sert la concertation. Celle-ci n'a pas pour vocation de remplacer les responsables politiques élus. Je cite un seul exemple, celui de la salle de gymnastique de l'école de la Cluse. Vous qui pour la plupart siégez dans ce Conseil depuis une quinzaine d'années, vous vous souvenez que la «passacaille» qu'était la salle de gymnastique de cette école avait été le parfait objet de concertation des magistrats M. Ketterer puis M^{me} Burnand, avant de devenir l'objet de la «concertation Ferrazino».

Le groupe de concertation dans cette affaire était en fait l'association des parents d'élèves, lesquels ont cela de particulier qu'ils ne sont membres de cette association que le temps que leurs enfants fréquentent l'école primaire du boulevard de la Cluse; c'est une évidence. Cette période dure donc cinq ans. C'est ainsi

que l'on commence une étude pour une salle de gymnastique à gauche du préau et que l'on aboutit à une nouvelle concertation, menée avec un nouveau groupe de parents d'élèves, qui la veut située à droite. Et on recommence l'étude, avec un nouveau groupe qui veut à nouveau une salle à gauche du préau, mais à moitié enterrée.

Ensuite, nous recommençons la concertation, et ainsi de suite, de sorte que la salle de gymnastique du boulevard de la Cluse – la majorité de ce Conseil s'en souvient – nous ne l'avons finalement jamais construite, jusqu'au moment où est arrivé le roi de la concertation, Ferrazino, qui a dit: «Moi, la salle de gymnastique, je vais la construire à gauche et en sous-sol.» Alors, évidemment, le groupe de concertation du moment a réagi en disant: «En voilà une bonne idée!», alors que, jusque-là, il s'y était fermement opposé en ces termes: «Jamais de salle de gymnastique en sous-sol! Nous ne voulons pas que nos enfants courent le risque d'être noyés par quelques effluves de l'Arve.» Voilà un sens de la concertation active: «Je veux un projet, je le propose, je le soumets. Vous ne vous y opposez pas? Bon, alors, c'est que vous êtes d'accord.» Voilà comment la concertation est menée par le magistrat Ferrazino.

Or il a raison! Pour une fois, je lui donne raison! En effet, le rôle des politiciens est de décider. Celui de la concertation, c'est de permettre aux citoyens de se forger une idée, voire de favoriser une décision à ce sujet. Seulement, il ne faut pas se tromper de rôle. Le politicien peut aussi avoir la volonté de ne pas décider. Dans ces conditions, plutôt que de chercher un groupe de concertation favorable au projet en question, il va en chercher un qui lui soit opposé et il va s'en servir comme appui.

Finalement, la concertation aboutit – nous le savons tous ici – exactement au résultat que nous en attendons, selon que nous favorisons tel ou tel orateur.

Il peut s'agir d'empêcher un plan localisé de quartier de se réaliser. Je cite un autre exemple, celui de Saint-Jean, dont le rapporteur Marco Ziegler n'est plus conseiller municipal. Dans son rapport, il nous dit que la concertation a été exemplaire. Or, ce plan localisé de quartier, nous basant sur cette concertation exemplaire mentionnée par le rapport de Marco Ziegler, nous l'avons voté à l'unanimité moins une abstention – laquelle n'a pas eu pour effet de rompre l'unanimité de notre Conseil. La législation en cours a commencé avec cet objet, contre lequel un quartier s'est soulevé, car il entend par tous les moyens s'y opposer. Cette remarque pour dire que la concertation menée après l'a été sur d'autres bases et ne met pas en cause la qualité de la précédente.

Il ne faut pas se tromper: ce n'est pas la concertation que la motion M-306 dont il est question ce soir met en doute, mais ce que nous en faisons! Nous sommes les élus, nous prenons la décision de dire non ici, et oui là. Que fait

l'électeur? Il se souvient de notre décision et décide de garder tel politicien et de repousser tel autre. Chaque fois que nous votons, nous mettons notre crédibilité d'élus en jeu, tandis que cet aspect-là n'intervient pas dans le cadre de la concertation. Par conséquent, le problème de celle-ci n'est pas qu'elle ait lieu, ni comment, mais ce que nous en faisons.

Nous devons pour notre part être indépendants par rapport à cette concertation et assumer nos responsabilités d'élus. Je crois que, de manière générale, c'est le cas sur les bancs de l'Entente. Je me souviens d'un récent plan localisé de quartier particulièrement difficile, où nous avons pris la responsabilité de soutenir le vote de la commission. Or je crois me rappeler que tous dans cette salle n'ont pas agi de même, un certain nombre de conseillers municipaux ayant modifié leur vote en raison de la seule présence des personnes, dans la tribune du public, ayant pris part à la concertation. Cela n'est pas acceptable, car, ce faisant, nous acceptons la dictature d'un groupe; à partir de ce moment-là, la présente motion démocrate-chrétienne a tout son sens.

Elle est d'importance, car nous devons savoir finalement qui décide, puisque cette dictature veut que nous ne décidions plus et que nous fassions ce que l'on nous dicte depuis la tribune du public. Quant à moi, je veux savoir qui est mon patron et, de ce fait, la motion démocrate-chrétienne m'est indispensable. Je ne suis même pas sûr que je vais voter l'amendement de M. Hainaut, parce que, si c'est un autre que l'électeur qui est mon patron – nous allons d'ailleurs avoir la motion pour savoir qui sont nos patrons respectifs – je veux connaître son nom et savoir ce qui le motive à vouloir diriger mon vote.

Les seuls élus ici, c'est vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est moi. En tant qu'élus, nous nous soumettons à cette responsabilité de représentation. Dans le cadre de la concertation, il n'y a que la volonté de se représenter soi-même. Je ne me représente pas moi-même; d'ailleurs, chacun d'entre vous ne se représente pas lui-même, il représente ses électeurs. Cela, tous les quatre ans, nous le rappelons, et l'électeur nous le rappelle. Il ne faut pas se tromper. Par conséquent, la motion démocrate-chrétienne est tout à fait pertinente et je vous recommande de la soutenir avec bon cœur.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Tous les membres du groupe démocrate-chrétien que nous écoutons nous «vendre» la motion M-306 ne nous disent heureusement pas exactement les mêmes choses. Lorsque c'est M. Finet ou M^{me} Rys qui parle, j'ai froid dans le dos; je tiens à leur disposition les quatorze pages que la police fédérale fouineuse a produites sur moi, en toute démocratie, où des gens qui nous demandent les mêmes choses que dans cette motion nous dénonçaient soigneusement, comme certains d'entre vous le souhaitent. C'est grave.

A part cela, je voudrais quand même ajouter une remarque. Lorsque M. Finet mélange la concertation avec les habitants des quartiers et les signatures du Touring Club Suisse ou des commerçants, il se moque du monde! Certains défendent leurs intérêts financiers et ont les moyens de le faire, mais ici, nous parlons d'habitants qui se mobilisent pour leurs droits sur le terrain, en toute solidarité. Si vous ne comprenez pas la différence, c'est vraiment très grave, Monsieur Finet.

Quant à M. Alain Fischer, Monsieur le président, vous lui direz que la démocratie participative n'est pas la concertation mais autre chose de plus essentiel, de mieux organisé. Je me réjouis que nous reprenions ensemble ce débat le 7 décembre, lors des séances de vote du budget.

M. Alain Fischer (R). Très volontiers.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Ecuillon que, si l'on peut être d'accord ou pas sur un objet, ce n'est pas une raison pour chercher à causer de mauvaises querelles. C'est vrai, Madame Ecuillon: le groupe socialiste a perdu six sièges, probablement parce qu'il a commis des erreurs. Après avoir subi cette défaite cinglante, nous avons, nous Parti socialiste, acquis une certaine humilité, et nous nous sommes mis à travailler, tout simplement. Je ne sais pas si votre propre travail, Madame Ecuillon, permettra à votre groupe de gagner des sièges – vous nous le direz tout à l'heure – et, si oui, combien, mais, quant à nous, nous estimons qu'un groupe politique défend des idées, une conception de la société, un mode de vie, un monde, et qu'il n'est pas là pour flatter une population, mais au contraire pour répondre à ses besoins et à ses attentes. Si nous avons perdu il y a quatre ans, c'est peut-être que nous n'avons pas su y répondre. Nous espérons donc, après le travail que nous avons fourni, obtenir un meilleur résultat.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'amendement libéral enlève bien évidemment beaucoup de son aspect tranchant à la motion, mais nous restons fermement opposés au fond de celle-ci, c'est la raison pour laquelle nous la refuserons. Nous demandons le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivi? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Bien, il en sera fait ainsi.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'ai été très heureuse d'entendre M. Froidevaux expliquer à certains, qui semblent ne l'avoir toujours pas compris, ce qu'est la concertation. La concertation, ce n'est pas réunir des gens dans des endroits où les décisions se prennent, mais c'est des réunions dans des lieux où les hommes et les femmes politiques vont écouter les propos de certaines personnes. On est d'accord, celles-ci ne représentent pas toute la population, et leur avis n'a rien à voir avec un vote démocratique. Néanmoins, à un moment et en un lieu donnés, sur un certain sujet, nous entendons des avis, puis nous décidons. L'exécutif soumet des propositions, et nous les votons.

Alors, pourquoi cette peur des associations de quartier, des groupements? Elle ne nous atteint pas. Quand il y a des processus de concertation, Monsieur Finet, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, des affichettes et des tracts sont posées dans les quartiers, des tous-ménages sont distribués. Tout le monde peut se rendre à ces réunions; elles ne sont pas réservées à certains groupuscules obscurs et effrayants. Vous peignez le diable sur la muraille d'une manière absolument exagérée, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens. Ensuite, des décisions sont prises et c'est ici, dans cette enceinte, que vous pouvez faire entendre vos voix.

Monsieur Froidevaux, vous ne me ferez pas croire que vous ne représentez que vous-même et vos électeurs! Tout le monde sait, dans cette enceinte, que nous représentons des électeurs, certes, mais que certains représentent aussi des intérêts parfois très précis, comme ceux de la Chambre genevoise immobilière ou de certaines institutions. Tout le monde sait que nous représentons des intérêts. Il est donc évident que des conseillers municipaux et des conseillères municipales vont aussi participer au monde associatif dans les quartiers – et heureusement! – afin d'effectuer, tout au long de l'année, un travail au quotidien avec des citoyens et non pas seulement ici, en discutant de temps en temps.

Je pense qu'il n'y a aucun problème à ce qu'on puisse consulter les procès-verbaux des séances de consultation et voir qui a signé la feuille de présence. Je ne vois pas pourquoi cela serait caché d'ailleurs. Mais, de là à établir des listes, à aller fouiller pour trouver les noms des gens qui se cachent derrière tel ou tel groupe... Cela me semble extrêmement grave, et le Parti socialiste n'entrera donc pas en matière sur cette motion. Nous suivrons évidemment la proposition de vote à l'appel nominal.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce n'est pas la première fois que le problème de ce soir se pose: nous partons du texte d'une motion, mais finalement nous discutons de tout ce que nous aimerions y voir figurer ou pas. Quant à moi, je vais m'en tenir au texte de la motion M-306. Je vais surtout vous rappeler qu'une loi a

récemment été largement votée par tous les partis – notamment par ceux de l'Alternative – la LIPAD (loi sur l'information au public et l'accès aux documents). La brochure que nous avons reçue à ce sujet le dit, mais sous forme de communication, sans reproduire exactement les termes de la LIPAD elle-même, que je vais vous rappeler.

A l'article premier de cette loi, numérotée A 208, on lit: «La présente loi garantit l'information relative aux activités des institutions visées à l'article 2, dans toute la mesure compatible avec les droits découlant de la protection de la sphère privée», etc. Les champs d'application des institutions visées sont les pouvoirs exécutifs et législatifs cantonaux et communaux et, à la fin, les personnes physiques ou morales et les organismes chargés de remplir des tâches de droit public cantonal ou communal, dans les limites de l'accomplissement de ces tâches. L'article 3 stipule ce qui suit: «Les séances des institutions» et donc de tout ce qui est analogue «sont publiques».

L'article 16 sur les principes de l'information au public signale que les «institutions communiquent spontanément au public les informations qui sont de nature à l'intéresser, à moins qu'un intérêt prépondérant ne s'y oppose. L'information doit être donnée de manière exacte, complète, claire et rapide. Cela doit se faire par des moyens technologiques appropriés, dans la mesure du possible, aux ressources des institutions et à l'importance des informations à diffuser. Nous venons de voir naître hier un bulletin d'information qui va tout à fait dans ce sens.

J'en finis avec les citations de la LIPAD en mentionnant l'article 24, intitulé «Droit d'accès»: «Toute personne a accès aux documents en possession des institutions, sauf exception prévue ou réservée par la présente loi. L'accès comprend la consultation», etc. La loi est donc claire. Evidemment, ce qu'elle prévoit est un idéal; nous nous apercevons immédiatement que, dans la pratique, surtout quand il s'agit d'informations concernant autrui, nous en voudrions davantage, mais quand c'est nous qu'elles concernent, nous ne voudrions pas les donner.

Je vous enjoins donc à lire le texte de cette motion, que je vais vous rappeler, car je n'ai pas dépassé mon temps de parole. Que demande-t-elle? La publication par le Conseil administratif de la liste des participants aux groupes de travail et de concertation existant à ce jour, conformément à la LIPAD, ainsi que cela figure dans les procès-verbaux de ces réunions. Il faut mentionner aussi le titre auquel ces personnes en font partie, comme cela également figure dans ces procès-verbaux. Pour le groupe de concertation du quartier des Eaux-Vives auquel il a été fait allusion, ces documents étaient très bien faits: ils mentionnaient M. X et M^{me} Y, signalant toujours en vertu de quel titre ils parlaient. En ce qui concerne les représentants d'associations, il faut indiquer la date de création de celle-ci, etc.

Motion: groupes de travail et de concertation

Ici se pose un problème que j'admets volontiers: indiquer le nombre de membres cotisants n'est pas la meilleure des propositions. Pour les groupes de travail et de concertation futurs, il s'agit d'informer le Conseil municipal de leur création ainsi que de l'identité des personnes invitées à y participer, de rendre les procès-verbaux de séances accessibles aux conseillers municipaux.

C'est simple: je vous ai rappelé la teneur de la LIPAD et le texte de la motion; alors, faites comme vous voulez, mais, même si vous refusez l'entrée en matière, nous n'aurons aucune peine à faire appliquer cette motion, puisqu'elle demande simplement l'application de la loi! Par conséquent, si vous refusez cette motion, nous pourrions alors dire que, malheureusement, vous sentant concernés, vous vous opposez à l'information publique. Par contre, si vous accédez à notre demande, nous pouvons le cas échéant renvoyer cet objet en commission. Néanmoins, je vous mets en garde: si vous refusez notre motion, on se demandera qui est favorable à l'information dans cette enceinte!

M. Damien Sidler (Ve). Toute la difficulté du rôle de politicien consiste à savoir doser entre une représentation large et la capacité d'assumer des décisions responsables. Si l'on bascule trop d'un côté, on passe à côté de la mission qui nous a été confiée par les électeurs.

J'aimerais revenir sur les propos de M. Zaugg de tout à l'heure, qui parlait de M. Ferrazino pour le citer en exemple. Je pense que M. Ferrazino assume effectivement un rôle de précurseur dans le domaine de la concertation. Quant à nous, les Verts, je pense que nous aurions d'autres personnes à citer en exemple. Personnellement, ce serait un autre Christian que je citerais: M. Jöhr, animateur des forums de Saint-Jean dont nous avons abondamment parlé ce soir, qui réussit à rassembler un nombre impressionnant d'habitants du quartier dans le cadre de discussions sur des projets actuels et futurs concernant leur quartier.

A mon avis, la concertation doit intervenir avant même que les services spécialisés ne travaillent sur un projet, sinon, cela devient de l'information ou des explications pour justifier pourquoi on a fait ainsi et pas autrement. En tout cas, cela ne correspond plus du tout au rôle de la concertation. Par conséquent, si celle-ci intervient avant que les services ne soient engagés dans l'étude d'un projet, la Ville ne doit pas être non plus le moteur de cette concertation. Cela incombe selon nous aux habitants, et les services spécialisés doivent participer à la concertation en tant qu'invités, y assumant un rôle passif. Bien sûr, la Ville peut essayer de stimuler cette concertation par un autre biais, mais, à notre avis, elle ne doit en aucun cas assumer l'intégralité de sa mise sur pied, ni, par conséquent, la contrôler. Le contrôle que nous propose justement la motion des démocrates-chrétiens nous semble donc complètement hors de propos et nous la refuserons bien entendu.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). J'aimerais seulement répondre à M. Deshusses que nous sommes tous ici des gens engagés, quelle que soit notre appartenance politique; il n'y a aucun doute là-dessus. Aussi, si vous ne voulez pas être attaqués, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, n'attaquez pas les autres partis avec l'arrogance que vous avez adoptée ce soir.

M. Guy Savary (DC). Je suis étonné que certains collègues dans cette enceinte pensent que, s'il y a concertation sur un sujet, la décision et le pouvoir nous échappent. Dans le cadre des quelques concertations auxquelles j'ai participé, concernant la salle de gymnastique à la Roseraie, le parc des Minoteries et autres, nous avons travaillé avec les riverains pour arriver à un certain consensus, à faire avancer les idées sur un point. C'est d'ailleurs ce que la concertation a permis de réaliser dans les deux cas mais, en définitive, c'est notre Conseil municipal qui est resté maître de la situation et qui a pu accepter ou refuser un projet que les participants ont fait avancer dans tel ou tel sens. Alors, si celle-ci doit permettre à mieux capter les désirs et les demandes d'une population sur tel ou tel sujet, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas demander la transparence la plus complète sur ses participants.

Si j'ai finalement pris la parole ce soir, c'est pour insister sur un point qui me semble avoir été un peu négligé, à savoir le souci que toute personne éventuellement intéressée par un sujet concernant son quartier soit vraiment invitée à en discuter. Je suis persuadé que M. Ferrazino et ses services ont ce souci, mais je pense que c'est l'un des points fondamentaux de ce problème. Je reviens à la participation des habitants concernant le parc des Minoteries, où j'ai eu la conviction qu'un maximum de personnes intéressées par cette réalisation avaient été conviées: il y avait là des représentants de la crèche, de la discothèque, de l'école des Minoteries, foyer Saint-Vincent, du club d'aînés, etc. Bien sûr, des *flyers* avaient été distribués à tous les citoyens et citoyennes habitant les abords du futur parc.

Je crois qu'il faut également insister non seulement sur la transparence, mais également sur la suffisance de l'information destinée à toutes les personnes devant être conviées à participer à telle ou telle concertation; ensuite, à elles de décider individuellement ou en groupe si elles veulent se rendre ou pas à la séance prévue à cet effet. Puisque la concertation doit permettre de faire avancer certains dossiers, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas connaître l'appartenance des différentes associations qui y participent et, surtout, savoir si tout le monde, de façon exhaustive, y a été convié.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'ai juste un petit mot à dire au Parti démocrate-chrétien et à M. Pattaroni qui invoquait la loi. On comprend très bien là ce

que le mot «institutions» signifie, mais il ne faut pas les confondre avec des associations ou des groupements fluctuants. Il est bien évident que, quand la Ville invite... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Zaugg, on me signale que c'est la troisième fois que vous intervenez. Je me vois donc obligé de vous interrompre.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il me reste trois minutes pour conclure ce débat. Pour ma part, je constate que cette discussion n'a pas été inutile, même si elle nous a fait perdre une heure, mais je ne pense pas que tel était le but recherché par M^{mes} et MM. les démocrates-chrétiens. Cela nous a permis de constater que certains confondent quelque peu la fin et les moyens.

Pour nous, la concertation n'est pas un objectif en soi, mais un outil. D'ailleurs, je vous remercie de penser à moi quand vous en parlez, mais le Conseil administratif est composé de cinq magistrats et, selon moi, la concertation est applicable dans tous les départements de la Ville de Genève. Je referme ici cette parenthèse, mais je pensais quand même utile de vous rappeler ce point.

La concertation est donc un moyen pour assurer une certaine politique. Certains, à l'image de M. Pattaroni, nous parlent de lois quand ils l'évoquent, citent des articles de la LIPAD et veulent régler la concertation. Mais vous êtes atteint de légiférite aiguë, Monsieur Pattaroni! (*Rires.*) Vous voulez tout régler! Qu'est-ce que c'est que cela, voyons! Ce que nous essayons de faire, nous, c'est au contraire d'avoir une certaine souplesse pour susciter la concertation de cas en cas. Il n'existe pas une seule et unique manière de procéder, mais nous appliquons l'une ou l'autre en fonction des sensibilités, du lieu concerné, des gens avec qui nous discutons.

Monsieur Froidevaux, comment pouvez-vous dire que seuls vos électeurs vous intéressent? Je sais qu'au Parti libéral, ce qui importe, c'est ce qui rapporte, mais tout de même! (*Rires et applaudissements.*) Pour nous, ce qui compte dans la concertation, comme le rappelait M. Sidler tout à l'heure, c'est de permettre aux gens de participer à nos décisions. Il ne s'agit justement pas de les informer simplement en disant: «Voilà un projet ficelé.»

Vous avez cité l'école de la Roseraie en me rendant hommage d'avoir trouvé une solution, Monsieur Froidevaux, mais là il ne s'agissait pas du tout de concertation: quand je suis arrivé au Conseil administratif, comme vous l'avez rappelé, on m'a informé que certains voulaient la salle de gymnastique à gauche du préau, d'autres à droite. J'ai donc proposé de la construire en sous-sol. Mais cela n'est pas de la concertation, c'est débloquer un dossier! M. Juon y a participé à sa

manière, et vous m'accorderez qu'il ne faut pas forcément avoir fait Saint-Cyr pour trouver une solution de ce genre. Simplement, il fallait la proposer, puis essayer de convaincre.

Ce que nous voulons, c'est permettre aux gens de participer, et je ne parle pas de ceux qui le font déjà mais des étrangers, de ceux qui ne vont pas se mobiliser pour vous élire, Monsieur Froidevaux, des plus fragilisés de nos concitoyens, qui ne vont pas souvent aux urnes lors des élections. La concertation consiste justement à permettre aux gens non pas de se réveiller une fois tous les quatre ans pour aller élire M. Froidevaux, mais de pouvoir être associés quotidiennement aux projets – d'aménagement, notamment – de la Ville de Genève, dans les quartiers où ils vivent.

C'est cela que nous voulons, telle est la politique que nous souhaitons mener; il ne s'agit pas de palabrer sur la concertation, la LIPAD, la réglementation, etc. Ces discours-là, nous n'en voulons pas! Ce que nous voulons, c'est effectivement remonter nos manches, mettre la main à la pâte et montrer que nous avons une politique et que nous entendons la mener dans les quartiers. Voilà ce que nous disons à nos concitoyens, et voilà ce que nous faisons au quotidien. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Je sais que vous avez été formé à la dialectique, Monsieur Ferrazino, mais je sais aussi ce que signifie ce terme. Vous savez pertinemment de quoi nous avons parlé ce soir. Je vous ai rappelé les textes, mais vous ne voulez pas discuter de ce que nous avons demandé par le biais de notre motion. Vous savez très bien, Monsieur Ferrazino, que, si le Conseil municipal refuse cette motion, demain, nous vous écrirons pour vous demander la liste des groupes de concertation jouissant d'une certaine officialité et dans lesquels vous avez délégué un fonctionnaire, payé un mandataire, où il existe des procès-verbaux d'ailleurs connus de tous ceux qui en ont besoin. C'est cela que nous demandons. Par conséquent, nous proposons de faire en sorte que cette procédure soit clarifiée; mais vous n'avez pas parlé de cela, précisément parce que vous avez manipulé la dialectique.

Alors, vous faites comme vous voulez, mais je rappelle que nous votons ce soir un texte. Nous n'avons pas parlé du contenu de la concertation, car nous n'avons pas voulu dévier du sujet. Je pense donc qu'il appartient à chacun de prendre ses responsabilités. Quant à nous, nous soutenons fermement la proposition de vote nominal.

M. Georges Queloz (L). Généralement, quand on m'attaque personnellement, je me fâche, mais, quand on attaque le Parti libéral, alors là, c'est pire. Je

Motion: groupes de travail et de concertation

suis purement et simplement en colère et, des fois, je mords! (*Brouhaha.*) Méfiez-vous, Monsieur Ferrazino! En effet, si vous voulez parler d'éthique, eh bien, je vais vous en donner, moi! (*Brouhaha.*) Vous avez parlé d'une éthique libérale où seuls les intérêts des libéraux compteraient. Monsieur Ferrazino, la plupart des guerres sont déclenchées au nom de la religion, mais vous, au nom de la concertation, vous déclenchez la manipulation, et j'en ai un exemple!

Après vous être adressé aux habitants des Pâquis à propos de la rue des Alpes, parce que les affaires ont mal tourné ce soir-là, vous avez prétexté que vous aviez oublié que SURVAP, l'association para-politique «survivre aux Pâquis», avait son assemblée générale le même jour.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hainaut est refusé à la majorité (abstention des radicaux).

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est refusée par 35 non contre 28 oui.

Ont voté non (35):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques François (AdG/SI), M. Alain Gallet (Ve), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Luc Renevey (AdG/TP), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M. Patrice Zurcher (AdG/SI).

Ont voté oui (28):

M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M. Jacques Finet (DC), M. Alain Fischer (R), M. André Fischer (DC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Micheline Gioiosa (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. André Kaplun (L), M. Jean-

Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Michel Anchieri (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M. Sacha Ding (L), M. Michel Ducret (R), M^{me} Sophie Fischer (L), M. René Grand (S), M. François Henry (L), M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Melissa Rebetez (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI).

Présidence:

M. Alain Comte (AdG/TP), président, n'a pas voté.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2746
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2752
3. Questions orales	2753
4. Projet d'arrêté de MM. Alain Comte, André Kaplun, M ^{me} Odette Saez, M. René Winet, M ^{mes} Fatiha Eberle, Nicole Bobillier et Christina Matthey: «Modification des articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal concernant le mode de voter» (PA-32). Troisième débat	2755
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 (PR-192 A). Troisième débat	2757
6. Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Alain Gallet et Roger Deneys: «Réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Florissant» (M-302)	2760
7. Motion de M ^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parage: faire d'une pierre deux coups» (M-303)	2762
8. Motion de M ^{mes} Isabel Nerny, Alice Ecuivillon, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Bruno Martinelli: «Pour que l'on attribue la distribution des médailles de chiens aux divers postes municipaux et que ces médailles ne soient plus en aluminium, mais en plastique» (M-304)	2771
9. Motion de M ^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion et Jacques Finet: «Groupes de travail et de concertation: qui, quoi, pourquoi, comment?» (M-306)	2774
10. Propositions des conseillers municipaux	2798

11. Interpellations	2798
12. Questions écrites	2798

La mémorialiste:
Marguerite Conus